



OUVERTURE DE LA BAIGNADE NATURELLE DES NOUVEAUTÉS POUR LES ENFANTS !

CONSEIL MUNICIPAL

Vote du budget 2024

// 8-9

ENFANCE

Rencontres
intergénérationnelles
au Pôle Jeunesse

// 23-24

CULTURE

Présentation de
la nouvelle saison culturelle

// 44-45

BAIGNADE NATURELLE - ARNAUD BELTRAME

Chaque année, l'ouverture de la Baignade Naturelle de Lorette est un moment très attendu par les enfants. Cette année, une belle surprise les attend puisque une structure gonflable a été installée pour encore plus de jeux et de détente. Un bel été en perspective !

// 34-35



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi*
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

***FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

BULLETIN D'INFORMATIONS TRIMESTRIEL

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

crédit photo : Freepik

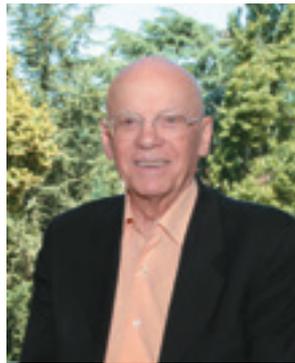
Impression :

SUD OFFSET

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal : 2^e trimestre 2024

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



M. Gérard Tardy,
Maire de Lorette

« Le pronostic vital de notre Pays est engagé...

Nous sommes au bord du gouffre...

Ne vous laissez plus intimider, ne vous laissez plus culpabiliser...

N'écoutez plus le parti de l'étranger...

Soyez dans les jours qui viennent la France des consciences dressées, de l'espérance Française : ON EST EN JUIN 1940, LEVEZ-VOUS! »

Déclaration de Philippe de VILLIERS
le 13 juin 2024, SUR C NEWS

C'est avec sa voix grave et martelée que Philippe de VILLIERS, ancien élève de l'ENA (École Nationale de l'Administration), ancien Préfet et ancien Ministre, a fait cette déclaration d'une portée nationale de grande ampleur.

Je rappelle que c'est derrière lui et derrière Philippe SEGUIN que j'ai œuvré contre le traité de MAASTRICHT signé le 7 février 1992. C'est derrière lui que j'ai également œuvré pour m'opposer au traité établissant une constitution européenne. Le vote « NON » l'avait largement remporté en 2005. Il a fallu que Nicolas SARKOZY, alors Président de la République trahisse le vote majoritaire des Françaises et des Français. Il a contourné le « NON » en faisant ratifier le traité de Lisbonne le 13 décembre 2007. Après ce « coup de Jarnac politique », il ne faut pas s'étonner que les français rejettent pour une large majorité la politique des partis, dits de gouvernements ! Depuis la mort de Georges POMPIDOU le 2 avril 1974, ces derniers s'alternent pour gérer la France. Je rappellerai ici que Georges POMPIDOU, est le dernier président à avoir présenté un budget en équilibre pour la France.

Depuis, tous les présidents qui se sont succédé ont œuvré à la destruction du pouvoir d'achat et à l'endettement colossal de la France. Aujourd'hui, en mai 2024, il est de **3 101,2 milliards d'euros**. Il convient de préciser que la dette de la France avait déjà atteint un niveau record avant les élections présidentielles de 2017 pour un montant de **2 218,4 milliards d'euros** depuis 1974, soit une moyenne de 51,58 milliards d'euros par an de dettes et par gouvernement successif. Notons que l'augmentation démentielle de la dette avec les gouvernements de Monsieur MACRON, est deux fois plus élevée depuis 2017 avec 126,14 milliards d'euros par année, soit, après 7 ans de pouvoir, **882,8 milliards d'euros de dettes supplémentaires !**

Vous le voyez, pour nos communes, pour les entreprises et les commerces, pour les familles, il est temps de changer de gouvernance de la France.

Il y a longtemps que je vous le dis, nous ne pouvons plus faire confiance à tous les « états majors de la politique partisane dits de gouvernements » car ils nous ont tous trahis par des promesses non tenues.

N'y a-t-il plus de courage politique ?

Je suis très à l'aise pour signer mes écrits, car depuis le deuxième choc pétrolier entre 1979 et 1980, j'ai retiré toute ma confiance aux états majors

de la politique partisane, dits de gouvernements. Force est de constater que depuis, à tour de rôle, ils ont conduit la France dans un état de dévastation. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'aujourd'hui ils continuent de se battre pour avoir le pouvoir et continuer de nous entraîner dans une faillite encore plus profonde.

Cependant, la France vient de vivre un sursaut sùrement de la dernière heure avec le résultat des élections européennes du 9 juin 2024.

Il est vrai qu'en observateur sans étiquette politique, je constate que la liste de Monsieur Jordan BARDELLA est sortie en tête dans 96 départements français sur 101 au total. Tout en prenant en compte un taux de participation de 51,49 % en moyenne, soit une hausse de 1,37 % par rapport au précédent scrutin de 2019.

Il convient de reconnaître qu'il s'agit d'un résultat historique et sans appel qui rejette massivement la politique des gouvernements précédents et celui de Monsieur Gabriel ATTAL. Ce dernier n'est d'ailleurs que l'héritier des politiques partisanes qui se suivent depuis 50 ans.

J'ose espérer que parmi ceux et celles qui nous gouvernent depuis 50 ans, certains auront la franchise de reconnaître qu'une très large majorité de Français les ont désavoués.

Malheureusement, ils ne savent pas reconnaître qu'ils ont perdu la confiance des Français, à l'exception d'Éric CIOTTI, le Président encore en titre des LR qui a eu le courage de se rallier à des idées qui n'ont pas toujours été les siennes mais qui depuis le résultat des élections européennes du 9 juin dernier sont sorties largement plébiscitées par les Françaises et les Français.

Les gagnants d'hier qui sont les perdants d'aujourd'hui ne veulent pas comprendre leur défaite du dimanche 9 juin dernier. C'est pour cela qu'ils s'unissent très souvent contre nature, à l'image de la carpe et du lapin, pour faire barrage au Rassemblement National devenu la force politique majoritaire de notre pays. Il faut pourtant la respecter en tant que telle, c'est la volonté des Français.

En bon démocrate, nous devrions saluer les gagnants d'un scrutin et non lamentablement tout faire pour les détruire. Il s'agit d'un désaveu au regard de l'expression des urnes (sous-entendu «vous êtes des nuls, on va vous faire revoter»). D'où la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République.

Cette dissolution de l'Assemblée Nationale nous plonge dans une crise politique de grande ampleur.

Bien que, sans étiquette politique, j'ai le droit de m'exprimer. Pourquoi un parti politique qui n'a jamais accédé au pouvoir serait plus mauvais que tous ceux qui ont eu le pouvoir avant, ou qu'ils l'ont aujourd'hui, puisque ce sont bien ces derniers qui nous ont mis en faillite avec 3 101,2 milliards d'euros de dettes ?

Je suis convaincu qu'une majorité de Françaises et de Français l'ont compris depuis longtemps.

Par contre, pour vous faire peur, on vous ressort la grande Union du Front Populaire et de celle des favorables au Président de la République devenu minoritaire.

L'idée est de faire perdre le large rassemblement d'électrices et d'électeurs qui veulent une autre forme de gouvernance pour la France.

Personnellement, toutes ces grandes manœuvres politiques ne sentent pas bon pour nous les Français loin des partis politiques « dits de gouvernements ».

Après avoir tué la démocratie et les libertés, certains nous ressortent l'idée de recréer le Front Populaire. Ce dernier rappelle une belle avancée avec les congés payés en 1936. Par contre à cette époque, nous étions dans la III^e République pendant laquelle les gouvernements socialistes qui nous gouvernaient nous ont conduits au désastre de la guerre de 1939/1940, puis l'occupation allemande qui suivit et nous en connaissons les horreurs.

Plus près de nous encore, je rappelle que c'est un gouvernement socialiste, encore, qui m'a mobilisé pour aller faire la guerre en Algérie.

Par déduction, actuellement à la tête de la République Française, on retrouve un descendant des gouvernements socialistes. Ce dernier avec ses grands esprits, mondialiste, européenniste, immigrationniste, veut nous conduire à une guerre contre la Russie. Il convient de rappeler qu'entre 1944/1945, la Russie a perdu 1,5 million de soldats pour chasser les allemands et nous libérer avec les autres troupes alliées.

Malgré cet effort de guerre colossal en hommes et matériels, la Russie n'a pas été invitée au 80e anniversaire du D-Day en Normandie !

Vous comprendrez mieux pourquoi depuis le 2^e choc pétrolier en 1980, j'ai retiré ma confiance aux Etats majors de la politique partisane, dits de gouvernements .

Cependant, je pense que nous n'avons pas le droit de reconfier la gouvernance de la France à celles et ceux qui nous ont mis en faillite ou qui l'ont cautionné depuis 50 ans.

Le Mpaize Jézard_Tandy



ÉDITORIAL // 2-3
 SOMMAIRE // 4

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 4 avril 2024 // 5-10
 Le budget 2024 // 8-9
 CM du 7 mai 2024 // 11

ZOOM

Les commémorations
 du 8 mai 1945 // 12-14

SOLIDARITÉ

CCAS : Bourse de balayage /
 Semaine bleue // 15
 42 bouchons du cœur // 16
 Don du sang /
 Aide alimentaire // 17
 Secours populaire /
 Dynamic club // 18
 Espaces Citoyens // 19

SANTÉ

La canicule // 20

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE) // 21-22
 Le Pôle Jeunesse // 23-24
 École Jean de La Fontaine // 25
 École Notre Dame // 26
 Le Centre Social // 27
 La crèche Coline et Colas // 28

CADRE DE VIE

Le théâtre du canal // 29
 La médiathèque /ludothèque
 et le restaurant scolaire // 30

VIE QUOTIDIENNE

Opération façades // 31
 Les travaux des quartiers // 32-33
 La Baignade Naturelle de Lorette // 34-35
 SEM s'engage pour l'environnement // 36-37
 Le frelon asiatique // 38
 Flashes // 39-40

CULTURE

La médiathèque Yves Duteil // 41
 La fête nationale /
 Le forum des associations // 42
 La maison des tresses et lacets /
 Université pour tous // 43
 La saison culturelle // 44-45

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Corps et Jazz // 46
 Le Tennis Club de Lorette / Arabesque // 47
 Le Karaté Club de Lorette // 48
 Les Edelweiss / Basket Club de lorette // 49

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus // 50

INFORMATIONS PRATIQUES // 51
 AGENDA // 52

CONSEIL MUNICIPAL / JEUDI 4 AVRIL 2024

■ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX - EXERCICE 2024

Ce point est présenté par Mme E. ORIOL.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024 ;

Monsieur le Maire vous précise que le Conseil Municipal doit chaque année voter le montant des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire vous indique que les taux d'imposition de la Commune sont en constante baisse depuis 1989 et qu'ils ont même fortement diminué en 2012 et 2013 de 1,5 % pour chaque exercice, de 0,9 % en 2015 de 0,5 % en 2019 et de 1% en 2022. Depuis 1989, cela représente une baisse totale de 14%.

Cependant, il convient de vous rappeler les nouvelles modalités de vote des taux communaux depuis 2021.

A - Effet sur le taux de taxe d'habitation

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 (LF 2020) a instauré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Cette suppression, amorcée par la loi de finances pour 2018, s'est étalée progressivement, jusqu'à 2023. Pour les 80% des foyers les plus modestes (au sens de leurs revenus fiscaux), la baisse de la taxe d'habitation a été portée à 30% en 2018, 65% en 2019 pour une suppression complète en 2020. Pour les 20% des foyers restants, les mêmes baisses successives se sont

étalées de 2021 à 2023.

Seule la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue. Désormais, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Commune doit en voter le taux. Le produit prévisionnel de TH sur les résidences secondaires (THRS) à percevoir en 2024 est notifié sur l'état 1259.

B - Transfert de la part départementale de TFB à Lorette

La suppression de la THRP est totalement compensée par le transfert à notre profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

Afin que le transfert de la part départementale de TFB soit neutre pour le contribuable, les exonérations et abattements de TFB communaux sont recalculés chaque année pour tenir compte des différences de politiques fiscales pratiquées sur la commune de Lorette et le département.

Le transfert sera réalisé par cumul du taux de TFB voté en 2020 par la Commune (soit 22,15%) avec celui voté en 2020 par le Département (soit 15,30% pour la Loire) pour former un taux de référence de 37,45%.

La Commune doit donc voter son taux TFB 2024 en tenant compte de ce taux de référence qui peut être modifié.

C - Détermination d'un coefficient correcteur par la DGFIP

L'équilibre de ce transfert est assuré par un coefficient correcteur afin que le produit de TFB transféré coïncide à l'euro près au

montant de la ressource de THRP perdu. Le dispositif consiste à quantifier sous la forme d'un coefficient, la différence constatée entre la perte du produit de la THRP et le produit supplémentaire ou non résultant du transfert de la part départementale de la TFB.

Le coefficient correcteur calculé en 2024 est de 0,948853.

D - Impact de la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les bases d'imposition des établissements industriels pour la TFB seront réduites de moitié. L'Etat versera à la Commune de Lorette, une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale (en 2024 : prévision de 255 781 €).

E - Encadrement du vote des taux

- Le vote de taux de TFB est libre. Cependant, ce taux ne pourra pas excéder deux fois et demie le taux le plus élevé entre la somme du taux moyen de TFB constaté au niveau national dans l'ensemble des communes minoré de la part métropolitaine et du taux du département ;
- Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB ;
- Si le taux de TFB diminue alors celui de TFNB doit diminuer au moins dans les mêmes proportions ;
- Des règles spécifiques concernent les communes qui ont augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019. En ayant diminué ses taux, la Commune de Lorette n'est pas concernée.

Monsieur le Maire vous propose, pour l'exercice 2024, de maintenir les taux communaux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non bâti, ainsi que celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Il vous invite à fixer les taux des impôts communaux ainsi qu'il suit :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties à :

TFB supportée par les Lorettois	TFB Département	VOTE TOTAL
21,78 %	15,30 %	37,08 %

- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à **50,50 %**.
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à **10,53 %**.

M. Julien LEQUEUX intervient pour expliquer le vote de son groupe. Il n'y a pas d'augmentation des taux communaux, donc c'est mieux que dans d'autres communes comme Saint-Etienne qui les a augmentés de 10-15% mais pour eux, les taux communaux auraient pu être baissés. Les Lorettois qui vont recevoir leur taxe foncière verront bien que son montant a augmenté.

Mme Eveline ORIOL répond que l'augmentation des bases est décidée par l'Etat et non par les communes et qu'il est difficile de baisser les taux car la capacité d'autofinancement de la Ville ne cesse de diminuer comme dans toutes les communes.

M. Julien LEQUEUX suggère de moins dépenser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine (pouvoir à M. LEQUEUX Julien).

■ PROTOCOLE D'ACCORD - BAUX COMMERCIAUX 25 RUE JEAN JAURÈS

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2023-10-103 en date du 30 octobre 2023, le Conseil municipal a accepté l'acquisition d'un immeuble sis 25 rue Jean Jaurès, cadastré section H numéro 839 pour une valeur de 208 000€ ;

Cette acquisition était justifiée pour réaliser un projet de jardins d'agrément et de stationnements supplémentaires. Ce projet nécessite la déconstruction de l'immeuble.

La signature de l'acte notarié a eu lieu le 8 décembre 2023. Cependant à l'occasion de cette transaction, il a été constaté l'existence de deux baux commerciaux conclus le 1er juin 2023 entre l'ancien propriétaire, la société HOLDING DEBARD et d'une part, Monsieur Bruno GRECO et la société VD ELEC d'autre part, étant observé que ces deux baux étaient conclus pour une durée légale de 9 ans sur la base d'un loyer mensuel à savoir

1320 € TTC chacun ;

L'existence de ces deux baux ne pouvait qu'empêcher la réalisation du projet d'intérêt général envisagé par la Commune.

C'est ainsi que Monsieur le Maire a rencontré le 5 janvier 2024, les dirigeants des deux sociétés lesquels ont immédiatement mesuré les difficultés qui se posaient alors pour la Ville.

Les parties se sont ainsi entendus sur la rédaction d'un protocole d'accord ci-joint prévoyant notamment :

- Les locataires renoncent à l'application de ces deux baux commerciaux qui sont annulés ;
- La Commune s'engage à ne réclamer aucun loyer entre le 8 décembre 2023, date d'acquisition par la Commune et la signature du présent protocole, soit au 4 avril 2024 ;

Monsieur le Maire vous propose ainsi :

1. d'accepter les termes du présent protocole d'accord conclu entre la Commune de Lorette, Monsieur Bruno GRECO, et la société VD ELEC représentée par Monsieur Valentin GRECO, visant à annuler les deux baux commerciaux rattachés à l'immeuble sis 25 rue Jean Jaurès à Lorette ;

2. d'autoriser Monsieur le Maire ou un adjoint dans l'ordre du tableau à le signer ;

3. de prévoir que la Commune de Lorette s'engage à ne pas réclamer les loyers dus par les deux locataires entre le 8 décembre 2023 et le 4 avril 2024 pour les deux baux commerciaux mentionnés ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine (pouvoir à M. LEQUEUX Julien).



■ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

VU, le Code général des collectivités territoriales ;
VU, la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU, la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
VU, le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;
VU, les décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 mai 2016, relatifs à l'organisation des carrières et fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la FPT ;
VU, le décret n°2017-715 du 2 mai 2017 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
VU, le budget de la Commune de LORETTE ;
VU, le tableau des effectifs existant ;
CONSIDÉRANT, qu'il conviendrait suite à la promotion possible d'un agent de la collectivité de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de créer**, à compter du 1^{er} mai 2024, un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps plein ;
- 2. de lui faire bénéficier** de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

3. de fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs de la filière administrative :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Directeur Général des Services	1	1
Attaché Principal	1 (non occupé)	1 (non occupé)
Attaché	1 (occupé parDGS)	1 (occupé parDGS)
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{nde} classe	1	1 (non occupé)
Rédacteur	2 (1 non occupé)	2 (1 non occupé)
Adj. Adm. Princ. 1 ^{ère} classe	2	3
Adj. Adm. Princ. 2 ^{nde} classe	7 (dont 1 à 80%)	7 (dont 1 à 80% non occupé)
Adj. Administratif	5	5

4. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE D'ANIMATION À TEMPS COMPLET - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Ce point est présenté par MME ORIOL Evelyne.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
 VU, les décrets n°2016-596 et n°2016-604 du 12 mai 2016, relatifs à l'organisation des carrières et fixant les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C de la FPT ;
 VU, le décret n°2017-715 du 2 mai 2017 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;
 VU le budget de la Commune de LORETTE ;
 VU le tableau des effectifs existant ;
 CONSIDÉRANT, qu'il conviendrait de créer un poste d'adjoint principal de 2^{ème} classe d'animation à temps complet suite à une promotion possible d'un agent de la commune ;

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

1. de créer, à compter du 1^{er} mai 2024, un emploi d'adjoint principal de 2^{nde} classe d'animation à temps complet ;
2. de leur faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux ;
3. d'imputer la dépense au budget général de la commune ;
4. de fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs de la filière animation de la manière suivante :

FILIÈRE ANIMATION	Ancien effectif	Nouvel effectif
Adj. Animation. Princ. 2 ^{nde} classe	2	3
Adj. Animation.	11	11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LORETTE

Ce point est présenté par M. SEGUIN.

Monsieur le Maire vous informe que la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installés.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de

mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables. Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes. Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

La Commune délibère au moins aux étapes suivantes :

- Identification des zones d'accélération et transmission au référent préfectoral (2^o du II de l'article L 141-5-3 du code de l'énergie)
- Avis conforme sur la cartographie établie à l'échelle départementale (2^e alinéa du III de l'article L 1415-3 du code de l'énergie)

Elle peut également délibérer lors de l'identification de zones complémentaires en réponse à la demande du référent préfectoral (3^e alinéa du III de l'article L

141-5-3 du code de l'énergie).

Monsieur le Maire vous propose de ne pas prévoir de zones particulières pour la méthanisation, l'hydroélectricité et la géothermie. Par contre, il propose afin de ne pénaliser aucun propriétaire de la commune de Lorette, de fixer une zone d'accélération pour les énergies renouvelables pour la seule énergie photovoltaïque, sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le Maire vous propose donc :

1. de définir comme zone d'accélération des énergies renouvelables de la commune pour l'énergie photovoltaïque l'ensemble du territoire communal ;
2. de valider la transmission de la cartographie de cette zone à Monsieur le Préfet, et au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Loire ;
3. de valider le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

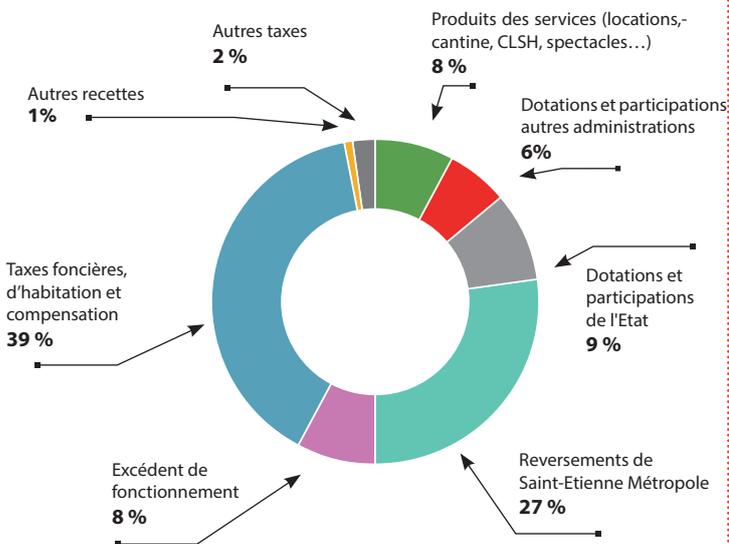
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

A Lorette, nous voulons maintenir nos services à la population, nous voulons continuer à développer la ville, la rendre toujours plus attrayante et agréable. Mais pour cela, nous devons compter sur nos ressources propres et les demandes de subventions exceptionnelles. L'état ne nous aide pas, au contraire, puisque depuis 2009 notre dotation globale de fonctionnement a été diminuée de 4 500 000 €. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les ménages depuis 2023 fait planer une

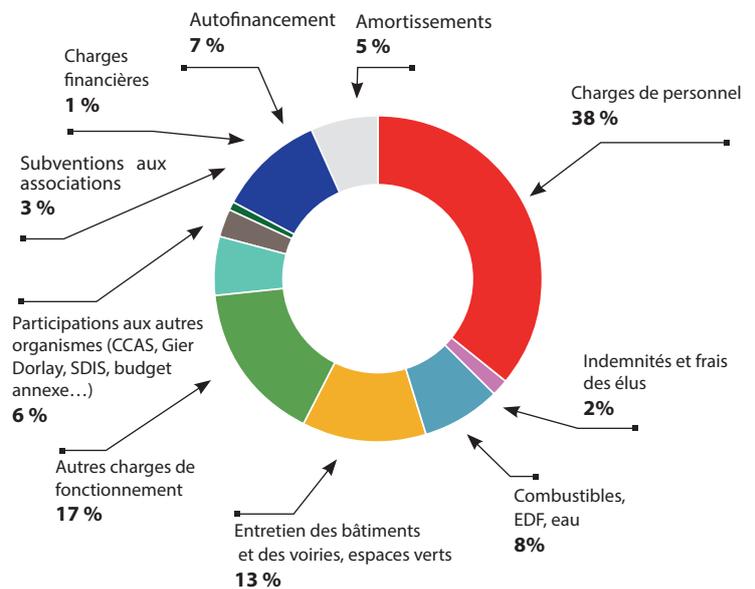
incertitude sur nos recettes et déresponsabilisent, devant les frais d'entretien de la commune, plus de 40% des foyers qui ne paient pas un centime d'impôt à la commune. Le mécanisme mis en place cette année dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation doit compenser cet impôt, que nous ne percevons plus. A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur la pérennité de ce mécanisme de compensation ; toute réduction de cette compensation entraînera inévitablement des hausses de nos impôts.

■ FONCTIONNEMENT : 5 960 665 €

RECETTES



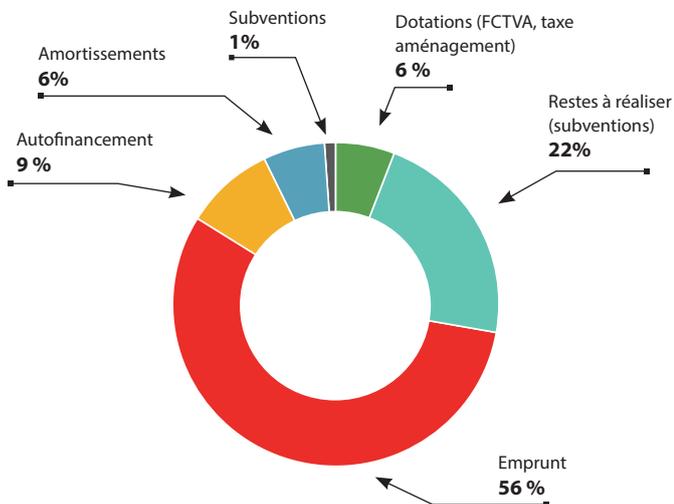
DÉPENSES



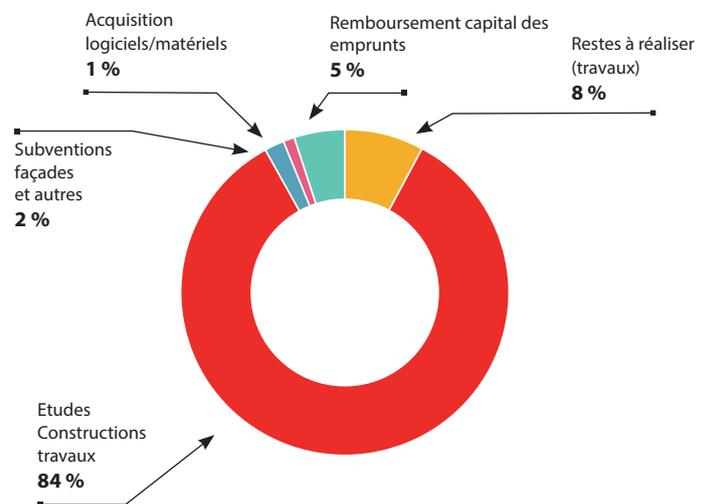
Le budget d'une collectivité doit obligatoirement être équilibré entre recettes et dépenses.

■ INVESTISSEMENT : 4 999 245 €

RECETTES



DÉPENSES



Le budget d'une collectivité doit obligatoirement être équilibré entre recettes et dépenses.

PROJETS ET ESTIMATIONS



Malgré une récession financière catastrophique imposée par l'Etat aux communes, nous formulons le vœu de maintenir envers et contre tout, la marche en avant de notre commune et c'est dans ce but que nous réaliserons encore des investissements ambitieux qui donnent du travail aux entreprises et développent le rayonnement de notre commune. Il faut noter que les sommes annoncées ci-dessous correspondent à l'année budgétaire 2024.

PROJETS TRAVAUX DE VOIRIE

VOTÉS AU BP/2024

- Aménagement du quotidien100 000 €
- Voiries100 000 €
- Bâtiments communaux.....100 000 €
- Eclairage public.....100 000 €
- Vidéo surveillance 15 000 €
- Provision pour arrosage des jardins familiaux.....160 000 €
- Plantation d'arbres.....40 000 €

PROJETS DE CONSTRUCTIONS (TTC)

- Construction du théâtre 1 448 216 €
- Travaux rue Descrêts123 000 €
- Isolation écoles publiques50 000 €
- Agrandissement de la bibliothèque.....542 467 €
- Construction d'une nouvelle cantine618 446 €
- Travaux bâtiments150 000 €
- Etanchéité Complexe sportif.....150 000 €
- Isolation ex-caserne200 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

PROMESSE TENUE !

Ne pas augmenter les taux communaux plus que l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages ! Voilà 35 ans que ça dure !

Le budget primitif 2024 a été voté comme indiqué ci-dessus le 4 avril 2024.

Le même jour, le Conseil Municipal a décidé de maintenir les taux d'impôts des Lorettois par rapport aux taux approuvés l'année 2022.

Malgré les scandaleuses restrictions budgétaires qu'impose l'Etat sur les communes, le Conseil Municipal a voulu, une fois encore tenir compte de la baisse du pouvoir d'achat des ménages et des entreprises en prenant la

décision de maintenir les taux d'imposition votés en 2022. Cependant il est bon de préciser que ce sont ceux qui paient des impôts communaux qui contribuent à faire vivre la commune. Qu'ils en soient remerciés.

Depuis 2022 la compensation de la perte de la taxe d'habitation par la part du foncier bâti qu'encaissaient les Départements représente une surtaxe de 15,30% qui se rajoute au taux du foncier voté par la commune.



Lorette peut se targuer de subvenir le mieux possible à l'accompagnement des enfants et des familles.

Lorette peut se targuer de soutenir l'économie et l'emploi par la stabilité des impôts et le maintien des investissements.

LES IMPÔTS BAISSENT DEPUIS L'ANNÉE 1989 !

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des taux d'imposition depuis 1989.

	1989	1990	1991 à 1998	1999 à 2005	2006 à 2011	2012	2013 à 2014	2015 à 2018	2019	2020 à 2021	2022 à 2024
TAXE D'HABITATION	12,10 %	11,78%	11,31%	11,20 %	11,00 %	10,84 %	10,68%	10,58 %	10,53 %	/	/
TAXE FONCIER BÂTI	25,48 %	24,81 %	23,82 %	23,59 %	23,16 %	22,81 %	22,47%	22,26 %	22,15 %	22,15%	21,78%
TAXE FONCIER NON BÂTI	58,88 %	57,15 %	54,86 %	54,31 %	53,33 %	52,53 %	51,74%	51,27 %	51,07 %	51,07%	50,50%
TAXE PROFESSIONNELLE	17,69 %	17,22 %	16,53 %	16,36 %	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.	S.E.M.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget. 3 abstentions : M. Dominique DECOT ; Mme Justine MOULIN ; M. Julien LEQUEUX.

■ CONTRIBUTION À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-MARIE DE SAINT CHAMOND – CLASSE ULIS

Ce point est présenté par MME BONNARD

Monsieur le Maire vous informe que conformément à l'article L 442-5-1 du Code de l'Éducation, les communes (comme Lorette) ne disposant pas de classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) adaptées à la situation de l'élève, sont dans l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, d'accueil des enfants qui sont domiciliés sur leur commune.

Le montant forfaitaire annuel à verser à l'établissement constitue le coût moyen

par élève des classes élémentaires ou maternelles publiques de la commune. A Lorette, le coût moyen est de 653,37 € par élève pour l'école primaire Jean de la Fontaine.

Monsieur le Maire vous précise qu'il a reçu une demande en ce sens pour l'année scolaire 2023-2024 pour un enfant lorettois accueilli en école élémentaire (CE2) à l'école Sainte Marie la Grand 'Grange de Saint-Chamond en classe ULIS, en sachant que celle-ci est en contrat d'association avec l'Etat.

De ce fait, au regard des obligations en

vigueur, Monsieur le Maire vous propose

1. de verser une contribution de 653,37 € à l'école privée Sainte Marie à Saint-Chamond pour l'année 2023-2024 au titre de l'accueil d'un enfant domicilié à Lorette dans une classe ULIS et ce conformément au Code de l'Éducation Nationale ;

2. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ INSTAURATION D'UNE TARIFICATION SOCIALE « DISPOSITIF DE LA CANTINE À 1€ » DANS LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPAL - AVENANT N°1

Ce point est présenté par MME ORIOL

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de **manger à la cantine pour 1 euro**.

Une aide financière est accordée aux communes et intercommunalités rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'un euro, pour les cantines des écoles élémentaires, et des écoles maternelles depuis le 1^{er} janvier 2020.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat a été porté de 2 € à 3€ par repas servi et facturé à 1€ ou moins aux familles.

Depuis 2022, les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale «Péréquation» comme la Commune de Lorette, peuvent désormais bénéficier de l'aide de l'Etat.

L'aide est versée à condition que la grille tarifaire de restauration scolaire prévoit au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement selon le quotient familial. Elle ne concerne que les repas pris dans le temps scolaire ce qui exclut ceux des mercredis et des vacances scolaires. Les repas concernés sont ceux de l'ensemble des élèves de toutes les écoles du premier degré de la commune (maternelles et élémentaires qu'ils résident ou non dans la commune).

La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser un euro par repas.

La Commune de Lorette s'est engagée dans cette démarche qui a été accueillie très favorablement par les familles.

En effet, la Commune persuadée que la cantine scolaire est à la fois un service public indispensable aux familles, notamment lorsque les familles exercent une activité professionnelle, mais également un espace d'apprentissage pour les enfants a décidé par délibération n°2022-06-80 du Conseil Municipal en date du 22 juin 2022, d'asseoir à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs de la cantine scolaire sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans et de la faire adhérer au dispositif étatique « Cantines à 1 € » ;



Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2023, la tarification sociale a été instaurée dans le service municipal de restauration scolaire en prévoyant un tarif à 1 € pour certains usagers.

Monsieur le Maire a par ailleurs été autorisé à signer une convention triennale du dispositif Tarification sociale des cantines scolaires à compter du 1^{er} janvier 2023. La Commune bénéficie ainsi de la part de l'Etat de 3 € par repas

facturé à 1 €. En 2023, 4046 repas à 1 € ont été servis aux usagers de la cantine scolaire de la Commune.

Monsieur le Maire vous informe que la Commune s'est conformée dans les délais impartis à la loi EGALIM en inscrivant la Commune sur le site <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/nos-cantines/68563--RESTAURANT%20SCOLAIRE%20DE%20LORETTE> et en fournissant les données nécessaires.

De ce fait, depuis le 1^{er} janvier 2024, la Commune de Lorette peut bénéficier d'une bonification de 1 € de plus par repas.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de maintenir les tarifs de la cantine scolaire sur des tranches de tarification en fonction du Quotient Familial (QF), éléments statistiques indiscutables fournis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) tous les ans ;

2. de l'autoriser à signer un avenant n°1 à la convention triennale entre la Commune et l'Agence de services et de Paiement émanant du Ministère des solidarités et de la santé afin de permettre à la Commune de bénéficier d'une bonification supplémentaire de 1 € par repas servi à 1 €, soit 4 € par repas au lieu de 3 € ;

3. de l'autoriser lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer tout document relatif à cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 7 MAI 2024

■ MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2024

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une participation financière au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay.

Par délibération en date du 3 avril 2024 le comité syndical l'a fixée à **76 654,50€** pour chacune des deux communes adhérentes, LORETTE et LA GRAND'CROIX.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

1. de verser au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay, une participation de 76 654, 50 € pour l'année 2024 ;
2. d'imputer la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DÉNOMINATION DU NOUVEAU THÉÂTRE RUE ADÈLE BOURDON

Monsieur le Maire vous rappelle que la construction d'un nouveau théâtre situé sur les berges du Gier, rue Adèle Bourdon, va bientôt démarrer.

Il convient de dénommer formellement par délibération du Conseil Municipal, ce futur espace culturel.

Il est proposé de le dénommer «THÉÂTRE DU CANAL». En effet, celui-ci jouxte l'ancien canal de Zacharie dont une partie a été récemment réaménagée et remise en eau, par la Commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous propose donc de baptiser le futur théâtre municipal, situé rue Adèle Bourdon « THÉÂTRE DU CANAL ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président. 3 Abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

■ MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL À L'ÉCOLE MARIE CURIE POUR LES ATSEM

Monsieur le Maire vous rappelle que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Monsieur le Maire vous informe que l'ensemble des agents municipaux travaillant à l'école maternelle Marie Curie l'ont sollicité pour modifier leurs horaires de travail.

Les agents effectuent à ce jour :

- En période scolaire : 8h45 de travail par jour : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 11h30 et de 13h à 17h45, et les mercredis de 8h à 11h, soit 38h par semaine ;
- En période de vacances scolaires : 7h36 de travail par jour, du lundi au vendredi de 7h à 11h36 et de 12h à 15h, soit 38 h par semaine.

Les agents ont formulé la demande de modifier leurs horaires de travail sur les seules périodes scolaires pour les fixer ainsi qu'il suit : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 12h et de 13h à 18h soit 38h par semaine.

Les heures effectuées par les ATSEM au-delà de la durée hebdomadaire de travail

de l'agent (soit au-delà de 35 heures) dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité (à savoir le temps scolaire) sont récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité (pendant une partie des vacances scolaires).

Monsieur le Maire vous précise que le rythme de travail avait été défini pour les agents par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2001 lors de la mise en place des 35 heures. Le temps de travail est annualisé à 1607 h par an comme l'a confirmé le Conseil Municipal par délibération n°2021-12-191 en date du 14 décembre 2021 après avis du Comité Technique Intercommunal. Les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

La Commune peut définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions prévues par la réglementation sont respectées.

Monsieur le Maire précise qu'en l'espèce, la modification des horaires proposée pour ce service n'altère pas l'intérêt du service dans la mesure où les agents maintiendraient leur travail pendant l'intégralité de la période du temps scolaire.

Monsieur le Maire vous propose :

1. de fixer l'organisation du temps de travail des personnels ATSEM de l'école Marie Curie ainsi qu'il suit :

	PÉRIODES SCOLAIRES		
	MATIN	AM	TOTAL
LUNDI	7h30-12h	13h-18h	9h30
MARDI	7h30-12h	13h-18h	9h30
MERCREDI	NÉANT		
JEUDI	7h30-12h	13h-18h	9h30
VENDREDI	7h30-12h	13h-18h	9h30
	TOTAL		38h

	VACANCES SCOLAIRES		
	MATIN	AM	TOTAL
LUNDI	7h-11h36	12h-15h	7h36
MARDI	7h-11h36	12h-15h	7h36
MERCREDI	7h-11h36	12h-15h	7h36
JEUDI	7h-11h36	12h-15h	7h36
VENDREDI	7h-11h36	12h-15h	7h36
	TOTAL		38h

1. de maintenir les termes de l'organisation générale du temps de travail des agents communaux de Lorette fixés par délibération n°2021-12-191 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, applicable depuis le 1er janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



Les porte-drapeaux toujours bien représentés. Levée des drapeaux par M. Payre et M. D'Anna

ZOOM EN IMAGES

LES COMMÉMORATIONS DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945 CÉLÉBRÉES LE SAMEDI 4 MAI 2024 À LORETTE

Le temps était bien maussade ce samedi 4 mai pour accueillir les Lorettois et lorettoises venus se recueillir dans un premier temps autour du monument pour la Résistance puis square du Souvenir Français afin de commémorer la fin de la seconde guerre mondiale. La météo capricieuse et un changement de date de dernière minute dû à l'arrêt des services de l'Harmonie de Saint-Etienne, font que cette cérémonie n'a pas accueilli autant de monde que d'habitude mais l'essentiel est que le devoir de mémoire ait été accompli. L'animation musicale a été assurée par la fanfare d'Aurec que nous remercions chaleureusement.

AU MONUMENT DE LA RÉSISTANCE

Le dépôt de gerbe



Ville de Lorette par M. Seguin et Mme Oriol



Résistants secteur Gier par M. Touzet et les enfants



Souvenir Français par sa vice-présidente et les enfants

Le temps des discours

M. Fabre, co-président des anciens combattants a présenté l'ordre de mission n°9 de Rhin et Danube. Puis les enfants des écoles ont lu le message de l'UFAC. Madame Pascale Viollet a poursuivi avec le message de l'Amicale des anciens Résistants et amis - secteur Gier. Enfin, M. le Maire a clos ce moment des discours en lisant le message du secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.



M. Fabre



Les enfants lisent le message de l'UFAC



Mme Viollet délivre le message des anciens résistants



M. Raia, chef du protocole et M. le Maire lisant le message de la secrétaire d'Etat chargée des anciens combattants.



Les officiels sous la pluie



Les pompiers CIS de Rive de Gier et CIS vallée du Gier

AU SQUARE DU SOUVENIR FRANÇAIS



QU'EST CE QUE LE BLEUET DE FRANCE ?

Créé en 1925, le Bleuet de France apporte un soutien psychologique, matériel et financier aux hommes et aux femmes qui ont risqué leur vie pour la France.

Blessés de guerre et des armées, combattants d'hier et d'aujourd'hui, pupilles de la nation, veuves et orphelins et victimes des actes de terrorisme et des attentats.

POURQUOI LE BLEUET ?

Le bleuet est connu comme la fleur qui poussait dans la boue des tranchées, la seule note colorée dans un paysage dévasté.

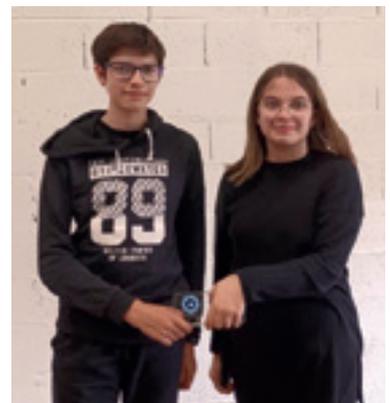
Il rappelle l'uniforme bleu horizon que portaient les jeunes recrues appelées "les bleuets" par les aînés "les poilus" qu'ils rejoignaient sur les champs de bataille.

Le bleu est la première couleur du drapeau tricolore de la Nation Française.

COMMENT SOUTENIR LE BLEUET ?

En faisant un don lors des commémorations du 8 mai et du 11 novembre.

Pour que l'espoir continue, chaque geste compte !



Présence de Gabriel et Zoé pour le Bleuet.

Un grand merci à ces 2 adolescents de la salle Raymond Amiel et une attention particulière à Zoé qui a participé déjà 3 fois à cette action.



Dépot de gerbe par Mme Ameri et Mme Faucoit



Dépot de gerbe par M. Fabre et les enfants



Le public présent malgré une météo peu clémente !



L'Union Nationale des Parachutistes



Les porte-drapeaux

Nouveauté cette année !

Après plusieurs années de bons et loyaux services, l'Harmonie de Saint-Etienne n'était plus en mesure d'assurer les commémorations de Lorette. Afin de continuer à proposer des cérémonies en musique, le **CERCLE MUSICAL AURÉCOIS** a eu la lourde tâche de leur succéder à l'improviste. Un grand merci à cette nouvelle fanfare pour sa prestation !



Le Cercle musical Aurécois derrière leur chef de musique, M. Chartron.

Reportage photographique réalisé par M. Franck Leto



LA BOURSE DE BALAYAGE

UN REVENU POUR TOUS !

Que vous soyez demandeurs d'emploi ou étudiant, le bourse de balayage propose des contrats toute l'année : pendant les vacances scolaires pour les étudiants et sur les autres périodes pour les demandeurs d'emploi. Si vous avez besoin d'un emploi pour passer un cap difficile ou l'envie de financer un projet, n'hésitez pas à nous contacter.

La bourse de balayage... c'est pour vous !

POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI

Vous habitez Lorette et vous êtes inscrits à France Travail. Vous pouvez postuler à la bourse de balayage.

Vous bénéficierez d'un contrat de 30h

par semaine du lundi au jeudi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Les contrats sont proposés toute l'année en dehors des vacances scolaires.

POUR LES ÉTUDIANTS

Vous habitez Lorette, vous avez 16 ans ou plus, nous avons du travail pour vous !

Vous bénéficierez d'un contrat de 20h par semaine du lundi au vendredi de 7h45 à 11h45. Les contrats sont proposés pendant les vacances scolaires.

RAPPELS

- Le Centre Technique Municipal est installé rue du Stade à Lorette. C'est donc, à l'heure précise, le point de rendez-vous avant le début de chaque demi-journée de travail.

- Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS et toute incivilité (respect des horaires, absences non justifiées, mission non effectuée correctement...) entraînera une exclusion définitive.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- Vacances de Toussaint
JEUDI 10 OCTOBRE 2024
- Vacances de Noël
JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

Celles et ceux qui, manifestement auraient failli aux consignes données ne seront plus concernés par la bourse de balayage.



INSCRIPTIONS

Toute l'année en mairie aux permanences du C.C.A.S.

JEUDI MATIN
de 10h à 12h

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, d'un livret de famille, de votre carte vitale et d'un justificatif de domicile.

LA SEMAINE BLEUE

SPECTACLE ET GOÛTER

MARDI 1^{ER} OCTOBRE 2023



Le spectacle pour la semaine bleue sur Lorette aura lieu le mardi 1^{er} octobre, avec l'Association « Chansons d'hier et d'Aujourd'hui » qui nous fera voyager au travers de costumes et de chorégraphies pour le plaisir de tous.

Le spectacle aura lieu à la salle Jean Rostand et sera suivi d'un goûter.

Les inscriptions auront lieu en mairie du lundi 16 septembre au vendredi 20 septembre.

La gratuité s'appliquera à tous les seniors Lorettois ayant atteint l'âge de 65 ans dans l'année et une participation de 4€ sera demandée pour les seniors de moins de 65 ans et pour les communes extérieures.

Le spectacle débutera à 14h, la salle ouvrira ses portes à partir de 13h30.

Le CCAS vous invite à partager ce moment avec vous.



42 BOUCHONS DU CŒUR

CORRESPONDANTE

■ Mme Céline Bauduin

Tél : 07 82 21 44 30

Mail : 42bouchonsducoeur@coeur2bouchons.fr

42 bouchons du cœur

www.42bouchonsducoeur.fr

42 BOUCHONS DU CŒUR

SOUFFLE 10 BOUGIES !

Cette année, «42 bouchons du cœur» fête ses 10 ans. C'est l'occasion de découvrir ou redécouvrir les missions de cette association.

Depuis 10 ans l'association est présidée par Mme Céline Bauduin. Elle est épaulée par son époux, M. Yann Bauduin qui en est le trésorier. Ils sont accompagnés par 17 bénévoles qui récoltent des bouchons sur les 175 points de collectes dans la Vallée du Gier, la Haute-Loire et les Monts

du Lyonnais en 2024 alors qu'en 2023 il n'y avait que 146 points de collectes. Une fois les bouchons collectés, les bénévoles les trient. Ils seront ensuite vendus à des recycleurs. L'argent récolté servira à améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Donc n'hésitez plus, réservez vos bouchons et déposez-les dans l'un des 3 points de collecte situé à Lorette !

OÙ DÉPOSER LES BOUCHONS ?

A Lorette, il existe plusieurs points de collecte :

- LA MAIRIE DE LORETTE
- L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE
- L'ÉCOLE NOTRE DAME DE LORETTE

Les ramassages des bouchons ont lieu au maximum tous les deux mois, selon les besoins.



Pourquoi les bénévoles trient-ils les bouchons ?

Lors des séances de tri, les bénévoles ôtent tout ce qui n'est pas recyclable. Ils décollent les étiquettes, les joints, les cartons des bouchons plastiques. Et tout ce qui n'est pas un bouchon !

Il faut un minimum de 10 tonnes de bouchons pour qu'ils soient acheminés vers l'usine de recyclage !

QUELS SONT LES BONS BOUCHONS ?

Sont acceptés les bouchons et couvercles :

ALIMENTAIRES

Eau, lait, soda, sirop, jus de fruit, vin, robinet cubi, vinaigre, huile, épices, poivre, moutarde, ketchup, mayonnaise, fond de veau, crème fraîche, beurre, margarine, salade, glace, café soluble, chocolat en poudre, couvercle bonbons Haribo, couvercle plat préparé, fromage blanc, miel, aliments pour animaux sont acceptés ainsi que les faisselles de fromages blancs et les supports vert des pots de cornichons...

PRODUITS MÉNAGERS :

Liquide vaisselle, produits d'entretien sol vitre etc, bombe aérosol, lessive, adoucissant, doseur...

PRODUITS D'HYGIÈNE

Dentifrice, shampoing, gel douche, laque, crème de soin en tube...

PRODUITS PHARMACEUTIQUES :

Sirop, soin de bouche, doseur, tubes homéopathie, bouchon de stylo à insuline, protège aiguille à insuline, bouchon capteur, aérosol, boîte pour lentilles...

LOISIRS

Stylo, marqueur, tube de colle, pâte à modeler...

Vous retrouverez la liste des bouchons et couvercles acceptés sur notre site : www.42bouchonsducoeur.fr

QUE DEVIENNENT LES BOUCHONS ?



Le recycleur achète les bouchons et couvercles en plastique. Ils sont broyés et transformés en granules. Les granules sont rachetées par l'industrie de la plasturgie et transformées en objets recyclables... !

QUE DEVIENT L'ARGENT RÉCOLTÉ ?

L'argent récolté permet :

- de financer du matériel pour les personnes souffrant d'un handicap ;
- d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien et dans leurs loisirs.



DONNEZ VOS BOUCHONS !

Un geste qui ne coûte rien mais qui donne beaucoup !



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

PROCHAINE COLLECTE

VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024

de 16 h à 19 h - Salle Jean Rostand

RAPPEL IMPORTANT

Facilitez votre don et évitez une trop longue attente avant le prélèvement en prenant rendez-vous.

Scannez ce QR code avec la fonction photo de votre smartphone.



DON DU SANG DES NOUVEAUTÉS IMPORTANTES

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette a tenu son Assemblée Générale le 18 mars dernier et en raison d'un ordre du jour chargé, une 2^e réunion a eu lieu le 8 avril 2024.

ADHÉSION À LA FFDSB



Au cours de notre assemblée, nous avons eu la présence de Mmes FAVARD et BESON représentantes de l'Union Départementale Fédérée des Associations et Amicales pour le Don du Sang Bénévole de la Loire. Mme FAVARD nous a présenté le travail réalisé par la FFDSB mais aussi le lien étroit avec l'EFS (Etablissement Français du Sang).

L'adhésion à la FFDSB, permet aux associations de recevoir des informations ascendantes et descendantes au niveau départemental mais aussi national. Les bénévoles peuvent également bénéficier de formations qui leur permettent d'être plus compétents dans l'information transmise aux donneurs et aussi au sein de la population, des écoles, etc. Nous sommes heureux de vous informer que l'Amicale après approbation de tous les membres va adhérer à l'FFDSB.

LES OBJECTIFS DE L'AMICALE

Nos objectifs sont, non seulement d'assurer 2 collectes de don du sang sur la commune et de participer au 8 décembre, mais aussi de **promouvoir le don du sang et du plasma.**

Nous sommes heureux de maintenir un nombre de donneurs de sang constant entre 60 et 70 par collectes, mais il faut poursuivre voire augmenter !

ALORS, DONNEZ VOTRE SANG !

FÊTE DES LUMIÈRES - MODIFICATION DES TARIFS

Cette année, nous serons comme depuis plusieurs années, fidèles au poste dans une ambiance chaleureuse et familiale pour vous proposer vin chaud, hot-dog, etc. Lors de l'assemblée générale,

il a été décidé, que le prix du vin chaud et des hot-dog serait de **2 €**. Comme nous l'avions évoqué dans le précédent Kiosque, l'augmentation des matières premières nous impose ce nouveau tarif.

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42420 Lorette

CONTACT

■ **Annick Lesueur** / Présidente
Tél : 06 16 39 91 28

AIDE ALIMENTAIRE PENSEZ À RENOUELER VOS DEMANDES !

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre Association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation.

Toutes les demandes d'aide sont à présenter en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

Chaque dossier sera étudié en commission d'attribution en fonction des critères revus chaque année. Cette commission est constituée des représentants du C.C.A.S. et des membres de notre association.

En juillet et août, il n'y aura pas de distributions. Elles reprendront en septembre après étude des dossiers par

la commission d'attribution.

Pour les bénéficiaires de la saison dernière, ainsi qu'il leur a été stipulé fin juin, les demandes sont à renouveler en Mairie afin de pouvoir passer en commission début septembre 2024.

Le Conseil municipal nous a attribué cette année une subvention de 560€ (800€ l'an dernier). Nous l'en remercions.

PAS DE DISTRIBUTION EN JUILLET ET EN AOÛT





SECOURS POPULAIRE

■ 56, rue Jean Jaurès -

42 420 Lorette

■ Tél : 04 77 73 11 81

FERMETURE ESTIVALE
DU 6 JUILLET
AU 9 SEPTEMBRE 2024



LE SECOURS POPULAIRE SE MET AU REPOS !

Cette année encore, notre boutique a bien fonctionné permettant aux habitants de la Vallée de se procurer à peu de frais des articles variés, allant des vêtements au linge de maison, à la vaisselle et aux jouets...

L'ouverture du local un samedi matin par mois a attiré quelques nouveaux clients, heureux de pouvoir faire leur choix dans une ambiance calme.

C'est aussi grâce aux objets donnés que nous avons pu réaliser des vitrines attrayantes. Par exemple, les peluches des fables de La Fontaine ont pu attirer l'attention des écoliers de Lorette.

Nous vous rappelons que le Secours Populaire organise au niveau national une journée de vacances au PAL le 21 août 2024. Les renseignements et tarifs ont été donnés à notre bureau. Si vous

êtes intéressé, venez nous voir avant la fermeture de l'été.

Notre local sera fermé à partir du 5 juillet au soir et réouvrira le 10 septembre 2024.

Les distributions alimentaires reprendront le **mardi 24 septembre**. N'oubliez pas de vous inscrire ou de vous réinscrire dès la réouverture du local.

A bientôt donc, c'est avec plaisir que les bénévoles vous accueilleront à nouveau après cette période de vacances.

BONNES VACANCES

Merci aux donateurs et aux clients fidèles



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTE

■ Mme Marcelle Subert

Tél : 06 21 65 75 03

LE DYNAMIC CLUB A FÊTÉ LES MAMANS... ET LES PAPAS

Le Dynamic club porte bien son nom et les membres du bureau ont, une fois de plus œuvré toute l'année pour proposer des animations et des sorties. Si vous vous sentez seul-e et aimez partager de bons moments, n'hésitez pas à venir les rejoindre dès la rentrée de septembre !

La première sortie de l'année à l'auberge de LA SAUZEE fut une réussite : journée agréable avec un bon repas, tous sont revenus contents.

Avec les jours fériés du mois de mai, nous avons retrouvé le calme et préparé le denier trimestre.

Comme chaque année, honneur aux mamans lors du repas dansant du 30 mai. Chaque maman a reçu une plante,

mais les papas n'ont pas été oubliés et sont repartis avec une bonne bouteille.

Le 27 juin, jour de la sortie annuelle, nous avons pris la direction du lac du Bourget pour une mini-croisière, nous parlerons de cette sortie dans le prochain kiosque.

Beaucoup d'adhérents sont là en juillet, le club sera donc ouvert les deux premiers jeudis de juillet, nous nous quitterons ensuite jusqu'en septembre.

BONNES VACANCES À TOUS

LE CLUB SERA OUVERT
JEUDI 4 JUILLET
ET JEUDI 11 JUILLET



L'orchestre



Des fleurs pour les mamans



Une belle table !



ESPACES CITOYENS

- Salle Marguerite Meunier
Rue Saint-Joseph - 42 420 Lorette

PERMANENCES

- **Mardi** : 2^e mardi du mois à 19h
- **Vendredi** : 4^e vendredi du mois à 19h

 Espaces Citoyens

Vous êtes sensible aux questions environnementales ?

Vous avez envie de partager votre savoir-faire ?

Rejoignez-nous !

SOIRÉES RÉCRÉATIVES



Et puisqu'il faut bien aussi se divertir, même si la bonne humeur est toujours de mise, nous vous proposons des soirées récréatives (musique, jeux de société...)

ESPACES CITOYENS

INITIATIVES PASSÉES ET À VENIR

Notre jeune association vous présente son programme. Les Espaces Citoyens ont pour objectif le partage de savoir et de savoir-faire dans la convivialité. Vous êtes les bienvenu(e)s !

CYCLE NATURE

CONFÉRENCE SUR LE FRELON ASIATIQUE

Cette conférence a permis de mettre en place sur la commune un plan de piégeage des fondatrices et un repérage des nids primaires...

Le sujet mérite d'être encore développé et fera peut-être l'objet d'une nouvelle conférence.

CONNAISSANCE DE L'AMBROISIE

En juillet dernier, une campagne d'arrachage a eu lieu et le 28 juin, une information a été proposée sur cette plante hautement allergisante

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Cette problématique, tout aussi importante que le climat, sera abordée très prochainement.



CYCLE CLIMAT

LA FRESQUE DU CLIMAT

Cet atelier collaboratif pour comprendre le dérèglement climatique, reproposé le 14 mai, a connu un petit succès.

L'ATELIER 2 TONNES

Cet atelier collaboratif lui aussi, a eu lieu le 11 juin 2024, pour agir contre le dérèglement climatique.

D'autres sujets seront prochainement abordés : les limites planétaires, l'arbre arme contre la sécheresse, la pollution numérique..

CYCLE SOBRIÉTÉ

RÉPAR'VÉLO

Pour apprendre à entretenir son vélo.

COUTURE ANTIGASPI

Reprisage et raccommodage

CANICULE

LORETTE VOUS ACCOMPAGNE

En raison d'une éventuelle canicule, afin de faciliter l'intervention des services sanitaires et sociaux et en cas de déclenchement d'un plan d'alerte départemental, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorette recense les personnes âgées qui demeureront à leur domicile pendant l'été.

UN PLAN D'ACTIONS POUR LA SÉCURITÉ DE NOS AÎNÉS



Après l'été 2003 de triste mémoire, un plan obligatoire d'actions (plan bleu anti-canicule) en faveur de la sécurité des personnes âgées auquel s'associe pleinement la ville de Lorette a été mis en place par décret du 7 juillet 2005. Ce

dispositif vise à protéger les personnes les plus vulnérables pendant les mois d'été. Même lorsque les risques de canicule ne semblent pas particulièrement menaçants, il faut rester vigilant. La prévision météorologique n'est pas une science exacte. Et pendant l'été, chez les personnes âgées, les risques de déshydratation sont élevés avec des conséquences qui peuvent rapidement devenir graves.

Rappelons que la canicule se définit par une succession d'au moins trois jours et trois nuits de températures excessivement chaudes.



PASSEZ
UN ÉTÉ EN
TOUTE
SÉRÉNITÉ

LES ACTIONS MISES EN PLACE

- En journée, une salle entièrement climatisée est mise à la disposition de chacun en Mairie.
- Comme l'an dernier, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, prendront contact avec toutes les personnes qui se seront signalées en Mairie ou avec leurs familles pour leur apporter aide et conseils.
- Les personnes fragiles et vulnérables seront ainsi identifiées afin de maintenir avec elles un contact permanent. Toute situation anormale ou d'isolement doit être systématiquement signalée.

Dès à présent, les personnes âgées peuvent s'inscrire en contactant le Centre Communal d'Action Sociale

Tél : 04 77 73 30 44

PRÉVENTION CANICULE

OUVERTURE D'UN REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES ISOLÉES À DOMICILE



En prévention du PLAN CANICULE

Caractère facultatif et déclaratif de l'inscription en Mairie avec droit d'accès et de rectification des données nominatives.

Le public concerné :

- > les personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile;
- > les personnes âgées de 60 ans et plus reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile;
- > les personnes adultes handicapées qui bénéficient de l'un des avantages prévus au titre du livre 2 du code de l'action sociale et de la famille.

Parsolidarité, merci de bien vouloir nous communiquer les noms des personnes étrangères seules qui ne seraient pas inscrites sur nos listes électorales et qui pourraient rentrer dans le cadre du Plan Canicule.

RESTER VIGILANT ET OBSERVER DES MESURES DE BON SENS

Ouvrir les fenêtres et les volets tôt le matin, les tenir fermés toute la journée, les rouvrir à la nuit tombée lorsque la température sera moins élevée,

- Ne pas sortir en journée et ne pas faire d'exercices physiques trop importants,
- S'habiller légèrement,
- Laisser un numéro de téléphone à une personne de confiance.

**INFORMATION EN MAIRIE DE LORETTE
OU TEL : 04 77 73 30 44**



Les cartes à planter



La chasse aux œufs



Peinture sur verre

ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



DES ANIMATIONS AU RELAIS PETITE ENFANCE

Les assistantes maternelles et les enfants ont toujours beaucoup de plaisir à se rencontrer et partager des moments collectifs. Tout au long de l'année, au fil des saisons, les petits se retrouvent pour des activités ludiques dans un cadre convivial.

RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

Renseignements et rendez-vous auprès de Elise POINT



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- Lundi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 11h30-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 11h30-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 11h30-12h45

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Lundi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Mardi : 8h45-12h45 / 13h30-16h
- Jeudi : 8h45-12h45 / 13h30-18h30
- Vendredi : 8h45-12h45



CHASSE AUX ŒUFS

Jeudi 4 avril nous avons confectionné et décoré de jolis petits paniers, une fois que tout le monde a eu réalisé son contenant, place à la chasse aux œufs ! On a bien rigolé et surtout on s'est régalé !



DÉCOR DU RPE

Lors des vacances d'avril petits et grands sont venus mettre de la couleur sur les vitres du RPE !



FERMETURE ANNUELLE

DE L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

du lundi 5 août 2024
au vendredi 30 août 2024

REPRISE DES TEMPS COLLECTIFS

À partir
du jeudi 5 septembre 2024

Les temps collectifs se déroulent
au Pôle Jeunesse
rue Jules Ferry, suivant
programmation.



**Le Relais Petite
Enfance
vous souhaite
un très bel été !**



Le site monenfant.fr est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !



Rencontre intergénérationnelle autour du thème - l'école d'avant

ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**
8h-11h et 13h30 -17h30
- **le vendredi :**
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

LA STRUCTURE RAYMOND AMIEL

RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES

Par l'intermédiaire de projets et de sorties culturelles, le Pôle Jeunesse a pour but d'aider nos jeunes de 12 à 17 ans à s'intégrer dans la société et à les aider à s'émanciper. Il participe, à sa manière, à la socialisation des jeunes en faisant en sorte qu'ils s'ouvrent aux autres, qu'ils se questionnent, prennent des décisions, s'intègrent et trouvent leur place dans le monde qui les entoure.

En partenariat avec le centre social de Lorette « les Couleurs du Monde » et la Sauvegarde 42, de beaux projets intergénérationnels prennent vie et

rennent entièrement dans la notion du « vivre ensemble » que l'on essaie de transmettre aux jeunes. Voici un retour sur 3 actions menées le trimestre dernier.

RENCONTRE SUR LE THÈME « L'ÉCOLE D'AVANT »

Sur deux mercredis après-midis, les adolescents de la structure Raymond Amiel ont accueilli des seniors de Lorette à l'occasion d'une rencontre sur le thème de « l'école d'avant ». Nos jeunes ont enfin pu poser la fameuse question « **et toi, c'était comment à ton époque ?** »

Quel plaisir de pouvoir comparer 3 générations d'écoliers ! Les jeunes étaient curieux et ont posé beaucoup de questions sur la discipline, le matériel, l'hygiène, les tenues et les jeux d'autrefois. Ils ont pu comparer les récits avec l'époque actuelle.

A travers le partage d'anecdotes, les seniors ont pris plaisir à se livrer. Ils ont fait un bon dans le passé et se sont

remémorés des souvenirs d'enfance marqués de joie et de nostalgie.

Pour illustrer ces échanges, chacun avait apporté des objets scolaires comme leur bulletin scolaire, ou encore des buvards, et le groupe s'est servi de photos pour créer ensemble une grande fresque.

Nous avons partagé deux après-midis riches en émotion qui ont permis de créer des liens d'amitié très forts entre adolescents et seniors.

Pour clôturer ce projet, la visite d'une école ancienne est prévue le 3 juillet 2024 au musée de l'école à Monastier-sur-Gazeille. Nous aurons le plaisir de vous faire un retour en image de cette sortie lors du prochain bulletin municipal.



LOTO



Depuis 3 ans, cet évènement est devenu un inconditionnel de nos rencontres intergénérationnelles tant il est apprécié de tous. L'organisation de ce moment nécessite une préparation en amont, à commencer par faire la tournée des commerces de Lorette pour récolter des lots. Comme chaque année, les commerçants loretois ont fait preuve de solidarité et d'entraide et nous tenons à les remercier car ils participent, eux aussi,

à la réussite de ce moment.

Le rendez-vous annuel a été fixé au 13 mars. Encore une fois, le succès de cette journée et l'entente adolescents/seniors furent au rendez-vous.

Merci aux commerçants donateurs :
Carrefour Market, Vince Barber, MGM Boulangerie, Vival, Chez Didier, Tabac journaux, Coiffeur Denis Rivière, pharmacie de la Fontaine, pharmacie de la Poste, à la Vieille Cave.



**LE PORTAIL FAMILLE
C'EST FACILE !**



Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette. Placez l'objectif à environ 20 cm du QR code. La fenêtre du Portail famille s'ouvre !



SORTIE MATCH DE BASKET

La structure Raymond Amiel a eu la chance d'obtenir, grâce au Département de la Loire, 18 places afin d'assister à un match de basket professionnel. Cette sortie culturelle, organisée le 19 avril dernier, fut l'occasion, une nouvelle fois, de prolonger les échanges intergénérationnels en invitant quelques seniors à cet évènement.

La Sauvegarde 42 nous a également fait la gentillesse d'offrir le repas « pizza » à chaque participant. Nous avons partagé un temps de discussion et de rigolade apprécié de tous avant de partir pour l'Arena à Saint Chamond.

Les jeunes, comme les moins jeunes, ont pu, l'espace d'une soirée, s'échapper du quotidien en découvrant l'ambiance sympathique des gradins et en assistant à un beau spectacle sur le terrain.

Chacun est reparti ravi d'avoir vécu cette belle expérience.





ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE



SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE PROPOSÉE PAR SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Entre le 2 et le 6 avril 2024 a eu lieu la semaine olympique et paralympique. Son but était de promouvoir la pratique sportive chez les jeunes et de les sensibiliser aux valeurs citoyennes et sportives. Ainsi, plusieurs classes de l'école ont participé aux animations proposées par Saint-Étienne Métropole pendant la semaine.

La classe de CP de Monsieur Vernusse s'est rendue au pôle sportif Roger Rivière à La Grand-Croix pour participer à un atelier d'escalade. Ce fut l'occasion pour nos élèves de profiter d'une structure à laquelle ils n'ont habituellement pas accès. Ils ont été accueillis et encadrés par Aurélie Bardet, éducatrice sportive sur la commune de La Grand-Croix. Tous ont apprécié ces nouvelles sensations !

Les classes de CE2, CM1 et CM2 ont quant à elles participé à des ateliers de découverte des sports paralympiques. L'objectif était de leur faire comprendre

comment compenser différents handicaps pour pratiquer des activités sportives : un fauteuil pour se déplacer, un ballon à grelot pour le repérer sans le voir, un guide pour se diriger, une rampe pour accompagner sa balle jusqu'à une cible...

Saint-Étienne Métropole avait enfin mis à la disposition des classes de CM deux expositions. La première était intitulée « En route pour Paris » et présentait l'organisation et le déroulement des futurs jeux olympiques de Paris 2024, notamment à travers un jeu. La deuxième

était centrée sur la nutrition des sportifs : de quoi ont besoin les sportifs ? Quels sont les aliments à privilégier ? Quel est le rôle de chaque aliment ?

Tous ces ateliers ont été fort appréciés par les élèves et les enseignants.



LES CE2 SE METTENT EN SCÈNE

AUTOUR D'UN PROJET THÉÂTRE

Les CE2 de Mme Cagna et de M. Robert ont eu la chance cette année de rencontrer une excellente conteuse et comédienne, Cécile Leoën, qui les a initiés au théâtre avec beaucoup d'humour, de patience et de bienveillance.

Cécile a écrit pour nos élèves une pièce de théâtre, «The art», durant laquelle les petits comédiens ont déambulé entre musée et galerie d'art, au gré de rencontres avec différentes œuvres d'art et d'étranges visiteurs...

Durant une dizaine de séances de répétition à ses côtés, avec également beaucoup de travail pour retenir les textes à la maison et en classe, les élèves ont pu présenter cette pièce à

leurs parents et à leurs proches le mardi 9 avril en fin d'après-midi. Ils se sont produits dans un petit café-théâtre de Rive de Gier, L'Imprimerie, où ils ont été chaleureusement accueillis par Audrey, la directrice des lieux et Cyril le régisseur des lumières.

Une expérience extraordinaire pour nos petits élèves qui, malgré un peu de stress, ont offert à leurs proches une très belle prestation.





ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE



MINI-OLYMPIADES DES ENFANTS DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME

Petits et grands dans la même équipe (filles, garçons, maternelles et primaires) au travers des activités physiques, pour préparer une société plus inclusive.

Notre journée des Mini-Olympiades s'est déroulée dans un climat de partage et de convivialité.

Ce fût une réussite grâce à l'implication de nombreux parents. Et , bien-sûr, grâce à notre intervenante, Fiona Sauvignet, qui a préparé chaque enfant à se surpasser pour devenir « champion de soi-même ». Le tout en mobilisant le

«Vivre ensemble », le respect mutuel en actes et en encourageant les résultats de chaque équipe.

Cette rencontre sportive a eu lieu au Gymnase Pierre Mendès France à Lorette, pendant la semaine nationale paralympique.

En amont, les enfants ont pu être sensibilisés au handicap (basket fauteuil,

cécifoot...) durant les différents cycles organisés avec l'intervenante.

Cette expérience de sport partagé devrait permettre aux enfants de porter un regard différent sur le handicap et une occasion, aussi, de s'intéresser aux jeux paralympiques de Paris qui auront lieu du 28 août au 8 septembre .



Les équipes



Le pique-nique



LE CENTRE SOCIAL

4 SORTIES FAMILLES EN JUILLET

BAIGNADES ET PIQUE-NIQUES

Juillet sera sous le signe des sorties familiales, permettant de se ressourcer et de se baigner le temps d'une journée...

- **SAMEDI 6 JUILLET** : Sortie LAC D'ANNEYCY
- **SAMEDI 13 JUILLET** : Sortie LAC DES SAPINS
- **SAMEDI 20 JUILLET** : Sortie LAC D'AIGUEBELETTE
- **SAMEDI 27 JUILLET** : Sortie LAC D'AIX LES BAINS



RÈGLEMENT DES SORTIES

- Les inscriptions se font uniquement au secrétariat du Centre Social.
- Pas de réservation téléphonique.
- Les inscriptions sont validées après règlement total de la sortie.
- Un échéancier peut être mis en place (voir avec la référente famille).
- Lors de l'inscription, merci de vous munir de votre quotient familial CAF ou de votre dernier avis d'imposition et d'un moyen de paiement (chèque bancaire, espèces, chèque vacances).
- Les sorties sont réservées aux personnes majeures ou aux mineurs accompagnés.
- Pour participer aux sorties familiales l'adhésion au Centre Social est obligatoire et non remboursable.
- Pour les devis auprès de l'assistante sociale merci de vous adresser au secrétariat.

ANNULATION

À l'initiative d'un participant : l'annulation devra se faire 8 jours avant et donnera lieu à un avoir valable un an sur une autre sortie avec une déduction de 20% du montant versé. Passer ce délai aucun avoir ne sera effectué.

Si l'annulation est justifiée par un motif médical et sur présentation d'un justificatif médical dans un délai de 2 jours après la date prévue de la sortie, un avoir pourra être fait avec une déduction de 20% du montant versé.

À l'initiative du Centre Social : en cas d'annulation ou de modification de la date d'une sortie, les participants pourront prétendre à un avoir de la sortie (hors adhésion).

INFOS

- Toutes les sorties familles sont organisées en partenariat avec le Centre Social de la Grand-Croix.
 - Les inscriptions se font uniquement au secrétariat du Centre Social de LORETTE à partir du mardi 2 avril 2024.
 - L'adhésion familiale obligatoire saison 2023/2024.
- Possibilité de paiement en plusieurs fois. Être présent 1/4 d'heure avant chaque départ. Affaires de bain obligatoire.**

FERMETURE ESTIVALE

DU JEUDI 31 JUILLET AU 30 AOÛT INCLUS

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS

à partir du lundi 9 septembre

DÉBUT DES ACTIVITÉS

lundi 16 septembre

RENTÉE 2024

Des nouveautés vous attendent au centre social pour répondre aux attentes du plus grand nombre (peinture, mémoire, podcast, atelier déco, atelier bien être...)

Pour suivre notre actualité vous pouvez consulter notre site internet :

www.centresociallescouleursdumonde

Toute l'équipe vous souhaite un très bel été 2024!



LA CRÈCHE

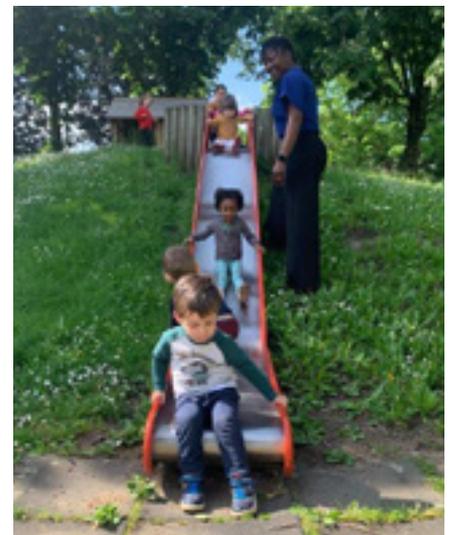
Coline & Colas



Activité peinture



Activité danse



Sortie au RPE

EN ROUTE VERS LES JEUX OLYMPIQUES POUR LES PETITS DE LA CRÈCHE

C'est en effet le thème que l'équipe de la crèche de Lorette a choisi pour fêter la fin de l'année et le départ des grands pour l'école.

Cette petite fête aura lieu le jeudi 4 juillet à la crèche. L'après-midi, nous ferons des « activités sportives » avec les enfants. Et à partir de 16h30, nous accueillerons les parents pour un apéritif familial, avec nos « grands de l'école » qui viendront dire « au revoir » !

Mais en attendant, les enfants ont toujours de multiples activités à la crèche, et des sorties en extérieur, visite des résidents des « Rives d'Or », et sortie

à la ferme « Au Carré des animaux » à St^e Croix-en-Jarez.

Les parents de l'association préparent également la rentrée 2024/2025, au cours de l'assemblée Générale du mois de mai, qui a présenté le fonctionnement des deux structures, Lorette et Grand-Croix, de nouveaux parents se sont proposés pour s'investir dans l'association afin d'aider et de voir grandir leurs enfants.



Visite à la résidence «les Rives d'or»

MESSAGE DE LA VILLE

Dans le but de prendre en compte le réchauffement climatique, la Ville, remplissant son rôle de propriétaire du bâtiment de la crèche Coline et Colas, a pris la décision de faire poser des rideaux occultants sur les ouvertures à l'ouest non équipées de volets.

Le Maire



Travaux de déconstruction et de triage des matériaux

CADRE DE VIE

THÉÂTRE DU CANAL

LA DÉCONSTRUCTION DE L'ANCIEN CINÉMA

Comme vous avez pu l'apercevoir en passant devant ou depuis l'autoroute, la déconstruction de l'ancien cinéma « LE FOYER », qui doit rappeler beaucoup de souvenirs aux Lorettois, vient de se terminer en laissant place à une belle plateforme qui devrait recevoir bientôt la prochaine construction du projet de Théâtre du Canal.

LES OBLIGATIONS DU PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN

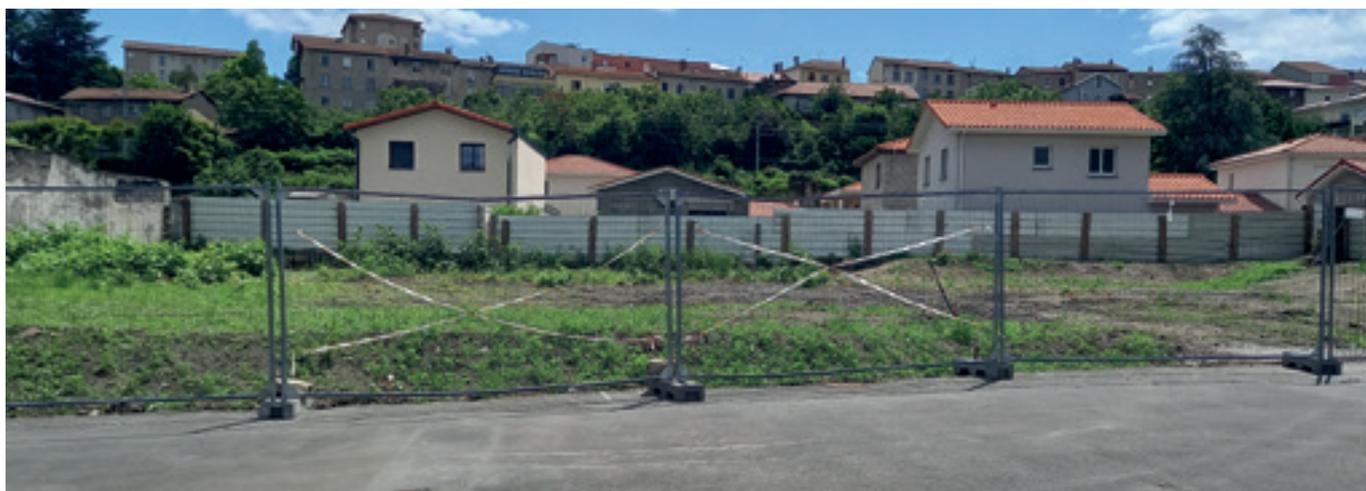
Pour respecter les conditions du Plan de Relance Métropolitain, les travaux devaient avoir commencés avant la fin juin 2024. C'est pour cette raison que la déconstruction a été réalisée par l'entreprise TPM de Lorette pendant les vacances scolaires de Pâques pour ne pas perturber les cours de l'école privée

Notre Dame.

La protection de la cour de l'école ainsi que des propriétés mitoyennes du lotissement du Clos Chambeyron a été réalisée par la même entreprise avec la récupération de l'ossature de la charpente du « foyer » qui a servi à faire des poteaux habillés de plaques de bardage.



Une dernière vue de l'ancien cinéma «Le Foyer»



La plateforme nettoyée avec la nature qui réapparaît.



La trémie du futur escalier de liaison des 2 niveaux réalisée

CADRE DE VIE

MÉDIATHÈQUE, LUDOTHÈQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE

UN POINT SUR LES TRAVAUX

Le planning des travaux est respecté concernant la partie gros œuvre : démolition, terrassement, maçonnerie.

L'élévation du rez de chaussée sur vide sanitaire du futur restaurant scolaire est déjà bien avancée et les travaux de couverture terrasse et charpente sont prévus courant juillet 2024.

Les travaux de l'aménagement intérieur de la ludothèque qui sera situé au rez de chaussée, de la médiathèque qui se trouvera au 1er étage, les accès ascenseur entre les différents niveaux et l'escalier reliant ces derniers sont en cours d'exécution.

L'entreprise de maçonnerie DI SOTTO fait preuve d'une grande technicité pour les différents renforts et reprise en sous œuvre, notamment le renforcement de plancher par lamelles de carbone.

La trémie de passage entre les deux niveaux a été réalisée par sciage de la dalle existante et avec la contribution d'un brise roche sur chenille.

Le début de la pose des châssis extérieurs en PVC blanc avec double vitrage isolant a débuté sur la partie ludothèque.



Emplacement du futur ascenseur



Élévation du RDC.



Vue sur l'entrée de la future traboule qui reliera le restaurant et la médiathèque.



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih.fr

**Pour
bénéficier
des aides
de la ville
et conseils
contactez-
nous !**



Corinne COMTET, Architecte conseil à SOLIHA, vous accompagne et vous conseille dans votre projet de ravalement de façades, le choix des couleurs et vos démarches administratives, demande de subventions auprès de la ville.

Les aides de la ville sont cumulables avec les aides de l'ANAH, Ma Prime Rénov'.

OPÉRATION FAÇADES

MISE EN LUMIÈRE DE LA COULEUR !

UN VÉRITABLE SAVOIR-FAIRE

Lorsque les couleurs de façades se côtoient avec harmonie, l'œil y trouve un réel plaisir et cette cohésion contribue à l'ambiance spécifique de l'espace urbain.

ARCHITECTURE ET COULEUR, UN BEL EXEMPLE DE RÉALISATION !

L'entreprise Soliha a mis en valeur ce pavillon ancien par la couleur chaude créée de l'enduit teinté dans la masse et par sa finition talochée fin. Un ravalement respectueux de l'identité du bâti ancien. La tonalité foncée des menuiseries contraste avec la couleur chaude de

l'enduit des façades.

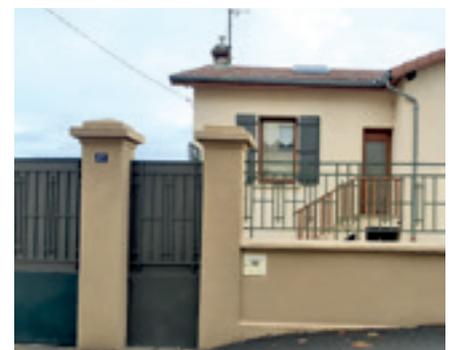
Le mur de clôture et sa grille métallique ouvragée de qualité fait référence au savoir-faire des artisans métalliers de l'époque. Traitée en tonalité foncée, la grille apporte une touche décorative de qualité à cette propriété.



Avant travaux



Après travaux



TECHNIQUE ET SAVOIR-FAIRE

La couleur ne se résume pas au choix d'une teinte sur un nuancier. Le matériau et la technique vont modifier la perception de la couleur.

En utilisant une même référence couleur au départ, mais en réalisant une finition d'enduit lissée, grattée, talochée ou

un badigeon, les effets d'ombres et de lumières sont modifiés et donc la perception de la couleur.

Sur le chantier des échantillons de couleurs sont réalisés, après séchage, le choix de teinte est réalisé.

DÉVIATION DE L'EXUTOIRE DU BIEF DES BLONDIÈRES

COÛT
DE L'OPÉRATION

21 000€TTC



Les travaux finis au bord de la rivière

Suite à la visite de Monsieur le Préfet de la Loire sur notre commune, Monsieur le Maire a proposé de dévier l'exutoire du bief des Blondières par un système de vannes, pour donner la possibilité de rejeter l'eau du bief en période de sécheresse directement du bief au Dorlay sans passer par les bassins de pêche ce qui évitera l'évaporation.

Cette proposition a été acceptée par la préfecture, nous avons donc fait faire ces travaux vannes et canalisations dès que cette autorisation nous est parvenue. Ce qui nous évitera la fermeture complète du bief pour que les jardiniers puissent continuer à arroser leurs jardins suivant

des horaires déterminés lors des prochains arrêts de sécheresse.

Si cette solution n'avait pas été retenue par M. le Préfet, nous aurions été obligés de refaire une installation d'eau potable sur l'ensemble des 64 parcelles, ce qui aurait entraîné un coût considérable pour la commune d'aménagement de ses réseaux et services, un coût aussi pour les jardiniers qui auraient eu à payer l'abonnement des compteurs et la consommation de l'eau de la ville.

Les travaux ont été exécutés et payés par la ville.

Le coût de la déviation de l'exutoire du bief s'est élevée à 21 000€ TTC



Vue d'un des 2 regards de vanne guillotine



Vue de l'arrivée de la déviation au bord du Dorlay

EXTENSION DE LA RUE DES CRETS

Un promoteur immobilier ayant acheté et viabilisé quatre terrains à construire longeant le chemin des crêts, nous avons été obligés d'acquérir un terrain pour pouvoir élargir ce chemin et obtenir une rue de gabarit réglementaire.

Les travaux de mise en conformité des eaux pluviales et des eaux usées ainsi que la couche de fondation de cette chaussée sur le chemin existant ont été réalisés par le promoteur à ses frais.

L'extension de la chaussée a été prise en charge par la commune de Lorette ainsi que le revêtement, le trottoir et l'éclairage public.

La fin des travaux est prévue mi-juillet.

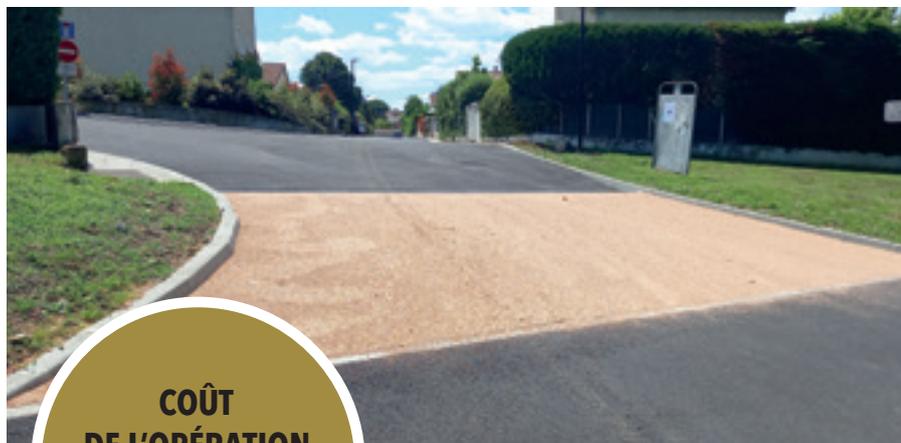


Vue du chantier en cours

COÛT
DE L'OPÉRATION

123 000€ TTC

RÉNOVATION DE LA RUE MASSENET



Entrée est à l'intersection avec la rue Jules Vallès

COÛT
DE L'OPÉRATION

265 000€ TTC



Sortie ouest à l'intersection avec la rue Georges Sand

Dans le kiosque précédent, nous vous parlions de la rénovation de la rue Jules Massenet situé en liaison de la rue George Sand et de la rue Jules Vallès ; ces travaux sont enfin terminés malgré tous les aléas découverts au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Cette rue sera classée, compte tenu de son étroitesse, en zone de rencontre à 20km/h.

Nous tenons à remercier les services de Saint-Etienne Métropole pour cette réalisation et son suivi tout en rappelant que le coût total sera assuré par le budget général de la ville.

Un grand merci à tous les propriétaires riverains pour leur compréhension et leur patience pour avoir supporté près de 2 ans de travaux.

Coût des travaux : 265 000 € TTC

Reportage réalisé
par Joseph SEGUIN
et Gilles RAIA,
adjoints en charge des travaux



L'assemblée était nombreuse pour la présentation de la nouvelle saison estivale.



LA BAIGNADE NATURELLE

ARNAUD BELTRAME

DES NOUVEAUTÉS POUR CET ÉTÉ

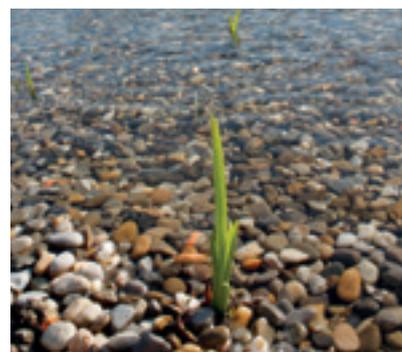
À l'occasion du point presse qui s'est déroulé le 14 juin dernier, M. le Maire et M. Payre maire-adjoint chargé de la Baignade Naturelle ont présenté les nouveautés pour cette nouvelle saison. Tout est près pour accueillir un large public... il reste à espérer que le soleil soit présent !

UNE BAIGNADE... NATURELLE !

M. le Maire a fait part de son grand mécontentement suite à l'article paru dans la presse quotidienne et qui laissait entendre que la Baignade Naturelle était traitée au peroxyde. « C'est faux et archi-faux ! » a clamé M. le Maire. « Depuis 2017, les Lorettois paient un équipement unique en France alimenté par la rivière Le Dorlay. L'eau qui se trouve dans le bassin provient uniquement de cette rivière ! »

Suite à l'article paru dans la presse, l'ARS a rapidement réagi et menacé de fermer la Baignade Naturelle. Les conséquences sont donc très graves. M. le Maire a tenu à préciser que le peroxyde est utilisé en quantité infinitésimale pour nettoyer les canalisations.

Aujourd'hui les choses sont rentrées dans l'ordre. L'ARS est rassurée et un démenti devrait être publié dans la presse.



NON !
La baignade naturelle n'est pas traitée au peroxyde !



De g. à d. : M. le Maire ; Jean-Sébastien Payre, adjoint chargé de la Baignade Naturelle ; Mme Eveline Oriol, 1^{ère} adjointe ; Marie-Christine Tosi, responsable de la Baignade naturelle.

LES NOUVEAUTÉS EN 2024

M. Jean-Sébastien Payre a présenté les nouveautés et notamment la structure gonflable qui vient d'être installée pour l'été. Cette structure sera gérée par la société «Royal gonflable» tant au niveau des entrées qui seront payantes, qu'au niveau de la sécurité. Une animation qui ne manquera pas de faire le bonheur des enfants.

Autre nouveauté, qui s'adresse cette fois-ci aux personnes âgées : chaque mardi des tonnelles seront installées avec tables et chaises pour accueillir les aînés. Cet espace leur sera réservé et leur permettra de profiter du site avec un certain confort. Plusieurs EHPAD ont déjà réservé. Les personnes peuvent venir avec leur pique-nique ou profiter du bar-snacking.

M. Payre a expliqué que de plus en plus de centre de loisirs viennent profiter de

la Baignade Naturelle. L'an passé, 1820 enfants ont pu profiter du site mais cette année 2850 réservations ont déjà été effectuées.

L'adjoint a remercié Mme Tosi, responsable du site pour la qualité de son travail et il a rappelé que la direction de la Baignade Naturelle restera intransigeante sur l'application du règlement intérieur.

Ce lieu est avant tout un espace familial et la tranquillité des usagers est primordiale.

Bien sûr les membres du personnel des Services Techniques de la ville ont eux aussi été chaleureusement remerciés: depuis un mois, ils travaillent au nettoyage des bassins. Pour cela, il a fallu les vider entièrement et frotter l'ensemble des surfaces. Un très gros travail. Ce sont eux aussi qui assureront au quotidien l'entretien de la baignade.



UN ESPACE SÉCURISÉ

La sécurité des bassins est assurée l'ALMNS. C'est une association agréée de sécurité civile. Elle met à la disposition de la Baignade Naturelle 2 personnes formées aux métiers du sauvetage - secourisme. Bien sûr en cas d'accident grave les pompiers peuvent intervenir.

La sécurité c'est aussi la surveillance du site et cette année ce sera toujours la Société Prestige qui assurera la fouille des sacs à l'entrée et la protection des personnes en cas d'incivilité. En cas de débordement la Police Municipale interviendra rapidement.

OUVERTURE ESTIVALE

DU 2 JUILLET
AU 1^{er}
SEPTEMBRE

À NOTER

Afin de permettre le nettoyage des bassins, la baignade naturelle sera

**FERMÉE
TOUS LES LUNDIS**

L'ACCUEIL



Axelle vient d'être recrutée pour travailler pendant la saison. Avec Maëlys et Sarah elles assureront l'accueil des usagers.

LE BAR-SNACKING



Pour la deuxième année consécutive, la gestion du snack est laissée à ce couple, M. Mikaël Oddoz et Mme Stéphanie Commarmond qui continueront de proposer quelques douceurs et gourmandises aux baigneurs.

RAPPEL



SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

SÉM S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

TRIEZ VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES, ILS FERONT UN EXCELLENT FERTILISANT POUR LE SOL.

Que vous ayez un jardin ou non, le compostage est désormais possible. Saint-Etienne Métropole s'engage pour vous accompagner dans le tri des déchets alimentaires.

SI VOUS N'AVEZ PAS DE JARDIN

Saint-Etienne Métropole vous fournit un BIO-SEAU pour trier vos déchets alimentaires.

POURQUOI UN BIO-SEAU AJOURÉ ?

Le BIO-SEAU fourni par Saint-Etienne Métropole permet de faire sécher les déchets alimentaires : l'air circule et l'eau s'évapore, ce qui évite la fermentation et ses inconvénients comme la formation de jus et les mauvaises odeurs !

POUR TRIER J'AI LE CHOIX :

• Avec un sac compostable : j'utilise le BIO-SEAU fourni par Saint-Etienne Métropole, uniquement avec des sacs en

papier Kraft.

• Sans sac : j'utilise un récipient étanche que je vide à la borne de collecte la plus proche de chez moi.

ET LORSQUE J'AURAI UTILISÉ TOUS LES SACS FOURNIS PAR SEM ?

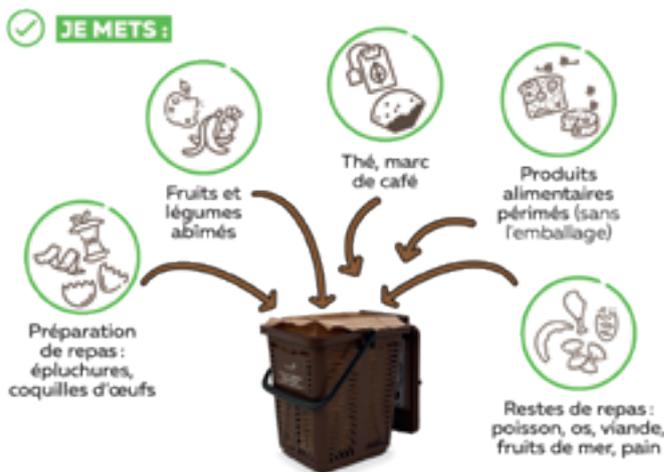
Je pourrai réutiliser les sacs en papier kraft fournis dans les commerces et les marchés. Pour les renforcer, je peux placer un morceau de papier absorbant ou du papier journal au fond du sac.



+ D'INFO



QUELS DÉCHETS DANS LE BIO-SEAU ?



JE NE METS PAS :



OÙ DÉPOSER VOS DÉCHETS ALIMENTAIRES ?

Je vide mon BIO-SEAU tous les 3 jours environ et je dépose mes déchets alimentaires dans une borne de collecte.

Borne accessible 7j/7 et 24h/24



VILLE DE LORETTE - EMPLACEMENT DES BORNES



● EMPLACEMENTS DES 12 POINTS DE COLLECT DU COMPOST À LORETTE



À SAVOIR

- Gardez le bio-seau fermé entre chaque utilisation,
- Rincez régulièrement le bio-seau,
- Utilisez uniquement des sacs compostables en papier kraft,
- Placez votre bio-seau dans un endroit ventilé, à l'abri du soleil.

SI VOUS AVEZ UN JARDIN

Dans ce cas, Saint-Étienne Métropole vous fournira **gratuitement** UN BIO-SEAU et UN COMPOSTEUR.



Un bio-seau (7 l) pour trier vos déchets alimentaires à domicile.



Un composteur (400 l) pour faire votre compost dans un coin de votre jardin.



Un guide du compostage pour savoir comment bien composter (à retrouver aussi sur saint-etienne-metropole.fr).



POURQUOI COMPOSTER ?

- Pour réduire mes déchets verts et les déchets de ma poubelle à ordure ménagère (qui ne sont pas recyclés et partent en centre d'enfouissement).
- Pour ne pas gaspiller les déchets alimentaires qui sont une ressource naturelle pour les sols !
- Pour produire du compost, un fertilisant naturel pour les jardins.

source : « Triez vos déchets alimentaires » - publié par Saint-Etienne Métropole

Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

Infos déchets
0 800 882 735
Appel gratuit depuis un poste fixe
infosdechets@saint-etienne-metropole.fr





SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole



Contact Syndicat
départemental d'apiculture
de la Loire

06 65 36 46 40

+ D'INFO

www.syndicat-apiculture-loire.fr

SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

LES FRELONS ASIATIQUES SONT DE RETOUR !

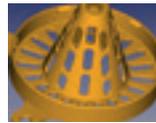
CONTRIBUEZ À COMBATTRE LA PROPAGATION DES FRELONS ASIATIQUES

Si vous décelez la présence de frelons asiatiques, 2 possibilités s'offrent à vous. Vous pouvez fabriquer un piège ou faire intervenir le Syndicat départemental d'apiculture de la Loire.

FABRIQUER UN PIÈGE SÉLECTIF POUR FRELONS ASIATIQUES

Saint-Étienne Métropole vous accompagne dans la protection contre les frelons asiatiques en vous guidant dans la fabrication d'un piège sélectif, une solution efficace pour faire face à cette menace.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE



- Couvercle spécialement conçu pour le piégeage du frelon asiatique (fondatrices).

Obtenez un piège capsule en vous rendant sur le site internet : syndicat-apiculture-loire.fr

- Bocal en verre (style bocal à confiture)
- Quelques brindilles pour laisser les insectes non ciblés sortir
- Mélange 1/3 de sirop, 1/3 de bière et 1/3 de vin blanc.

GESTION DU PIÈGE

1. Assemblage initial

- Insérez les brindilles dans le bocal en vert, versez environ 1 cm de mélange sirop, bière et vin blanc ;
- Vissez le couvercle spécial sur le bocal sans le serrer complètement ;
- Posez le piège à l'horizontal.

2. Emplacement du piège

- Placez dans le jardin ou au bord d'une fenêtre.

3. Utilisation et Entretien

- Suivez la durée de piégeage sur : syndicat-apiculture-loire.fr
- Renouvelez l'appât tous les 10 jours.

FAIRE APPEL AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'APICULTURE DE LA LOIRE

Saint-Étienne Métropole travaille en étroite collaboration avec le Syndicat Départemental d'Apiculture de la Loire dans la lutte contre les nids de frelons asiatiques. Dans ce sens, le Syndicat d'Apiculture de la Loire contribue financièrement aux interventions de destruction de nids de frelons et effectue pour vous les démarches sur

frelonsasiatiques.fr. Les intervenants du syndicat possèdent le certibiocide et ont suivi une formation dispensée par le FRGDS. De plus, notre organisation est engagée en tant que signataire de la charte du Groupement de Défense Sanitaire Apicole de la Loire et est assurée professionnellement pour la lutte contre les nuisibles.

TARIFS

Nid à moins de 5 mètres de haut.....90€
Prise en charge automatique du Syndicat :-40€
Reste à votre charge :50€

Nid à plus de 5 mètres de haut : 190 €
Prise en charge automatique du Syndicat :-90 €
Reste à votre charge : 100 €

source : « Combattre les frelons asiatiques » - publié par Saint-Etienne Métropole

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

SÉM

ZONE À FAIBLE ÉMISSIONS QUI EST CONCERNÉ ?

QU'EST-CE QU'UNE ZFE-m ?

Une Zone à faibles émissions-mobilité (ZFE-m) est destinée à améliorer la qualité de l'air et à protéger les populations. Elle est particulièrement efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier, puisqu'elle permet d'interdire l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules les plus polluants.

SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE,
CETTE INTERDICTION CONCERNE UNIQUEMENT

LES POIDS LOURDS ET LES VÉHICULES UTILITAIRES LÉGERS
(HORS TRANSPORT DE PERSONNES)



Le périmètre de la ZFE-m correspond à l'intérieur du triangle autoroutier stéphanois, délimité par la R4485, l'A72 et la N4201 (ceci avec sa situation en dehors de la ZFE).



Pour plus d'information
scannez le QR CODE



LA POSTE

Depuis le 17 juin, afin de privilégier
l'accueil des professionnels au guichet du centre courrier

LES COLIS ET LES LETTRES RECOMMANDÉES

qui n'auront pas pu être remis à leur destinataire
seront à leur disposition au

BUREAU DE POSTE DE LORETTE

L'adresse du Bureau de Poste sera mentionnée
sur les avis de passage du facteur.



FERMETURE ESTIVALE DES COMMERCES

PHARMACIES

PHARMACIE DE LA FONTAINE Pas de fermeture
 PHARMACIE DE LA POSTE..... Pas de fermeture

COIFFURE/

RIVIERE COIFFURE Non communiqué
 VINCE BARB'OR..... du 22 au 28 juillet et du 10 au 26 août

ESTHÉTIQUE

NAILS-S DESIGNER Non communiqué
 MILLE ET UNE COULEURS
Nouveau commerçant 07 45 21 37 58 Pas de fermeture

RESTAURANTS / PIZZERIA

LE LORETTOIS du 3 au 25 août
 LA TABLE D'ELSA..... du 1^{er} au 31 août
 PIZZALINE du 1^{er} au 27 août
 PIZZA JO Non communiqué

BAR/PMU/TABAC

BAR / TABAC CHEZ DIDIER Non communiqué
 SOULA TABAC Non communiqué
 PMU - PLAINE DE GRÉZIEUX Non communiqué

ALIMENTATION

CARREFOUR MARKET Pas de fermeture
 VIVAL Pas de fermeture
 LA VIEILLE CAVE Non communiqué
 TRAITEUR THONNERIEUX Non communiqué

BOULANGERIE

LE TOTEM Pas de fermeture

DIVERS

MAINTENANCE INFORMATIQUE Pas de fermeture

LES BRUITS DE VOISINAGE



Arrêté de la Préfecture sur la lutte contre les bruits de voisinage. Deux articles importants de l'arrêté de la Préfecture pour faire régner la paix entre voisins.

■ Article 7

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique ne peuvent être effectués que :

- > les **jours ouvrables** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 ;
- > les **samedis** de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
- > les **dimanches** et **jours fériés** de 10h à 12h.

■ Article 8

Les propriétaires et responsables d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne sonore pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant ces animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



TOUS LES JEUDIS
DE 16 H À 19 H

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- Rue Rivoire Villemagne - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr



HORAIRES D'ÉTÉ DU MARDI 9 JUILLET AU SAMEDI 31 AOÛT 2024

OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

- Mardi : 10h30 - 12h
- Mercredi : 14h - 16h
- Jeudi : 10h30 - 12h
- Vendredi : 14h - 16h
- Samedi : 10h30 - 12h

LUDOTHÈQUE

- Salle Gustave Braëmer,
rue Fleury Thévene - 42420 Lorette

HORAIRES D'ÉTÉ DU MARDI 9 JUILLET AU SAMEDI 31 AOÛT 2024

OUVERTURE DE LA LUDOTHÈQUE

- Mercredi : 14h - 16h
- Samedi : 10h30 - 12h



MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

LES HORAIRES D'ÉTÉ

Comme chaque année, la médiathèque et la ludothèque adaptent leurs horaires pendant la saison estivale. Nous vous invitons à découvrir ci-contre les horaires d'été.

Fréquentée par un public très varié, la médiathèque, située provisoirement rue Rivoire Villemagne, propose des collections de presse et de livres enfants, ados et adultes, complétées chaque trimestre par l'achat de nouveautés. La ludothèque, provisoirement installée dans la salle Gustave Braëmer,

rue Fleury Thévenet, dispose de plus de 1900 jeux et jouets. Même pendant les travaux la médiathèque et la ludothèque sont ouvertes au public et proposent aux écoles, aux structures associatives et aux particuliers des prêts et des activités autour de plusieurs thématiques.

Lire et faire lire

Cet atelier a pour objectif de transmettre le plaisir de la lecture en pariant sur le lien intergénérationnel. C'est avec grand plaisir que Mme Valérie Ferrier, responsable de la médiathèque, a pu, à nouveau, accueillir 7 bénévoles de l'association pour une présentation d'albums coups de cœur suivie d'échanges fructueux.



LIVRES COUP DE CŒUR



Histoires heureuses pour tous les amis de la nature

de Dawn Casey-
Editions Gerfaut

Ce recueil d'histoires vraies montre que lorsque nous lui donnons un peu d'espace et, peut-être, un petit coup de pouce, la nature revient en force!



Les aventures de Tai et mamie Sue

de Konami Kanata-
Nobi Nobi!

Tai, un petit chaton joueur, débarque soudain dans la maison de Sue, une mamie chat paisible. La cohabitation s'annonce mouvementée et Sue peut dire adieu à sa vie tranquille!



Ana & l'Entremonde

de Marc Dubuisson
Editions Glénat

1492 : Iles Canaries, Ana et Domingo, 2 jeunes orphelins, ravitaillent les navires. Alors qu'ils chargent le Santa Maria, ils se retrouvent embarqués dans la fameuse expédition de Christophe Colomb : direction les Indes.



Sarah, Susanne et l'écrivain

d'Eric Reinhardt
Editions Galimard

Réflexion sur le lien qui peut apparaître entre lecteurs et écrivains, ce roman fait le portrait d'une femme qui cherche à être à sa juste place, quelque périlleux que puisse être le chemin qui y mène.

Lorette
en Fête



Fête Nationale

DIMANCHE 14 JUILLET 2024 À 23H

AU PARC DE LOISIRS DES BLONDIÈRES

Feu d'artifice d'exception !

VENEZ NOMBREUX ASSISTER À CE MOMENT MAGIQUE !
ORGANISÉ PAR LE SERVICE CULTUREL DE LORETTE

**SAMEDI 7
SEPTEMBRE 2024**

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE

DE
9H À 12H

FORUM DES ASSOCIATIONS

Différentes associations lorettoises, (sports, musiques et chants, loisirs, danses, social), seront heureuses de vous accueillir pour vous aider dans vos recherches d'activités.

LA MAISON DES TRESSES ET LACETS

MÉMOIRE DE NOTRE RICHE PASSÉ INDUSTRIEL

Maison des Tresses et Lacets | Moulin Pinte | 42740 La Terrasse/Dorlay | Horaires : du mercredi au dimanche de 14h à 18h

La Maison des Tresses et Lacets, est installée au bord du Dorlay, dans une ancienne usine textile, le Moulin Pinte. Les installations hydrauliques, la roue à augets, l'atelier créé en 1910 avec les anciens métiers à tresser en bois, tous en état de marche, sont les témoins d'un riche passé industriel. Afin de valoriser ce savoir-faire ancien, et l'inscrire dans la création contemporaine, le musée atelier accueille depuis 2012, artistes et designers qui tous travaillent avec le fil.

Afin de sensibiliser un large public plusieurs activités et événements sont proposés :



- Du 4 mai au 27 octobre 2024 : « Sorties de scènes Placées Déplacées » par Laurence Chapelier. Une exposition qui s'organise autour d'une sélection de pièces, costumes et accessoires de spectacle.

- Le 22 juin 2024 un vide-dressing a été proposé. C'est bien plus qu'une simple

tendance, c'est une manière authentique de redonner vie à nos vêtements tout en dénichant des pépites à des prix défiant toute concurrence.

- **Projections de vidéo « La mémoire ouvrière »** : captation de geste sur les métiers à tresser de la MDTL afin de conserver et transmettre les savoir-faire historiques encore exercés. Témoignages d'anciennes ouvrières tresseuses de la vallée du Dorlay.

- **Actions en direction du jeune public** : sensibilisation au patrimoine industriel, ateliers textiles.

Je vous invite à venir visiter ce site exceptionnel en plein cœur de la nature pour découvrir ce savoir-faire ancestral.

Mme AMERI Christine
Conseillère Municipale
chargée de la Maison des Tresses et Lacets



Le bureau de la Maison des tresses et lacets



Atelier enfants

À NOTER

Le programme de la saison à venir est en cours de finalisation. Dès que nous aurons tous les accords (conférenciers et salles) il sera mis sur notre site.

Nous vous invitons donc à le consulter : <http://upt-valdegier.fr>

Vous y trouverez tous les renseignements voulus : dates, lieux, conférenciers et contenus des conférences, destinations des sorties et voyage annuel, tarifs et modalités d'adhésion. Une adresse mail est aussi à votre disposition pour toutes questions :

upt-valdegier@orange.fr

Nous rappelons que les conférences sont ouvertes à tous, sans réservation. Adhérent dans une antenne Université Pour Tous voisine, le prix d'entrée est de 3 €, sinon, il vous faudra vous acquitter de 5 €, sachant que la durée d'une conférence est d'environ 2 heures.



ASSOCIATION CULTURELLE DU VAL DE GIER

Les conférences s'enchaînent à un bon rythme. La diversité des sujets proposés semble convenir aux auditeurs toujours intéressés et qui viennent en nombre.

Nous accueillons nos adhérents mais aussi, de plus en plus, de personnes venant d'autres UPT.

La conférence de Christian Daudel *Géopolitique de l'Olympisme – Paris 1924-2024* fort intéressante et bien à propos, a été suivie par une conférence sur *Jean Dasté* présentée par Gérard Vial. Plus régionales, les conférences de Christelle Morel-Journal sur *la vallée du Gier entre passé et avenir* ainsi que celle de Rolland Fournel sur *l'exploitation du canal de Givors*, furent appréciées et bien suivies.

Enfin, comme d'habitude, Patrick Favre-Tissot avec une conférence sur *la naissance de la musique française*, a su captiver l'auditoire.

La sortie du mois d'avril à Montbrison, avec la visite de son cœur historique ainsi que du musée d'Allard, nous a permis de porter un autre regard sur cette ville à l'historique riche.

Pour clore le programme des sorties de cette saison, nous sommes allés à la source de la Loire au Mont Gerbier de Jonc, non sans avoir pu admirer le viaduc de la Recoumène. L'après-midi fut consacrée à la visite de la ferme des frères Perrel à Moudeyres. Cette dernière sortie a connu un très vif succès, le car était complet.



À LA DÉCOUVERTE

DE LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE 24/25

CONCERT

SAMEDI 5
OCTOBRE 2024
20H30



FESTIVAL
DE L'HUMOUR

SAMEDI 12
OCTOBRE 2024
20H30



FESTIVAL
DE L'HUMOUR

SAMEDI 23
NOVEMBRE 2024
20H30



FESTIVAL
DE L'HUMOUR

SAMEDI 18
JANVIER 2025
20H30



SOULSHINE VOICES

DES VOIX
ET DES ÂMES

Pour cette nouvelle soirée à l'Ecluse, «chapelle» historique du Festival en matière de gospel, la formule présentée par Soulshine Voices se composera de trois voix solo avec aux côtés de Sandrine Garcia la présence de la soprano Karine Trabarel et du ténor Romain Mc Kenzie, accompagnées de quatorze choristes, tous emmenés par le piano émérite de Franck Rosé. Assurément de belles âmes derrière ces belles voix, pour un grand moment de bonheur partagé.

LES CARRÉS M'EN FOU

JACKPOT

Depuis 10 ans, Isabelle, son mari Bruno et Eric jouent les mêmes numéros au loto et aujourd'hui ils ont touché le jackpot.

De quoi faire tourner la tête de ces 3 amis, surtout quand la machine à rêve s'emballe et tourne au délire.

Attendez-vous à de multiples rebondissements dans cette comédie menée tambour battant par les Carrés M'en Fou où tous les coups sont permis et où l'humour sera le seul véritable gagnant.

Et vous, seriez-vous prêt à tout pour décrocher le jackpot ?

PHILIPPE LELLOUCHE

STAND ALONE

Seul en scène pour la première fois, retrouvez Philippe Lellouche dans un rapport intime avec le public.

Un spectacle drôle et réconfortant de nostalgie heureuse où il partage avec autodérision ses souvenirs d'enfance, ses émois amoureux et bien sûr ses névroses.

Après 15 ans de triomphe au théâtre, Philippe Lellouche vous propose un voyage dans le temps dans « Stand Alone ».

Un moment de bonheur assumé dont nous avons tous besoin.

PATRICK TIMSIT

& FRIENDS

Préparez-vous pour deux heures de rire avec Patrick Timsit et ses amis humoristes.

Après plus de 35 ans de carrière, Patrick Timsit est à l'affiche de son ultime one-man-show, mais il remonte sur scène pour cette soirée exceptionnelle pour quelques sketches cultes.

Le grand show d'humour «Absolutely Hilarious» créé en 2018 à Paris, est rapidement devenu un des plateaux d'artistes incontournables de la capitale! Tous les mois, dans les plus grands théâtres de Paris, Christophe Combarieu et Mathieu Wilhelm présentent à chaque fois une toute nouvelle programmation, mêlant grands noms de l'humour et nouvelle génération du rire.



SALLE L'ÉCLUSE

30, rue Adèle Bourdon à LORETTE



FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 25 JANVIER 2025
20H30



NOËLLE PERNA
DERNIER VOL

Ce matin-là, pleine d'espoir, elle se présente à Roissy pour l'ultime briefing et pour apprendre qu'on l'envoie à Bergerac ! Verte de rage, elle décide que ce dernier vol va être une vraie boucherie ! Autre surprise, due au hasard, le commandant de bord Pierre Blanchard fut l'un de ses amants d'escale, perdu de vue depuis 25 ans. Leurs retrouvailles ne seront pas très romantiques puisque le commandant, affligé ce jour-là d'une énorme crise hémorroïdaire va être contraint de piloter son airbus debout. Cerise sur le gâteau, Sally est en charge de la formation d'Audrey, toute jeune hôtesse qui effectue son premier vol. Le peu de passagers, ce matin-là, même s'ils sont plus pittoresques les uns que les autres vont rendre l'ambiance encore plus électrique.

FESTIVAL DE L'HUMOUR

SAMEDI 22 MARS 2025
20H30



ANNE ROUMANOFF
L'EXPÉRIENCE DE LA VIE

Nouveau spectacle d'Anne Roumanoff *L'expérience de la vie* racontée par une femme expérimentée mais toujours surprise et amusée par les transformations de la société: des caisses automatiques des supermarchés aux livres de développement personnel en passant par l'instabilité des relations amoureuses ou les transformations du langage, Anne Roumanoff, observe ses contemporains avec jubilation. Elle ne les juge pas, elle essaye de les comprendre.

CONCERT

VEN. 4 ET SAM. 5 AVRIL 2025 | 20H30
DIM. 6 AVRIL 2025 | 15H



LE CHŒUR DU PILAT

Sous la direction de Marie-Pierre Odin, sa dynamique cheffe de chœur, Le chœur du Pilat est riche de ses 90 choristes et de ses 5 musiciens.

Le thème retenu essentiellement basé sur la chanson française, vous embarquera dans un voyage qui ne vous laissera pas indifférent...

Alors, on se dit... À bientôt !

FESTIVAL DE L'HUMOUR

VENDREDI 11 AVRIL 2025
20H30



RÉGIS MAILHOT
LES NOUVEAUX RIDICULES

À une époque où le second degré est devenu une température, Mailhot passe au vitriol l'asile à ciel ouvert de notre époque instagrammée.

Avec au compteur 3500 chroniques, 600 politiques accrochés au mur et 1 ulcère, le célèbre chroniqueur radio et pilier de «la revue de presse» de Paris Première, révélé au Fou du roi sur France Inter et RTL, revient avec un spectacle décapant entre stand-up, sketch et sa revue de presse hilarante.

Une véritable bouffée d'air frais au milieu du politiquement correct.



BILLETÉRIE

MAIRIE DE LORETTE

04 77 73 30 44 - saison.culturelle@ville-lorette.fr

PERMANENCES

les jeudis de 14h à 17h



ASSOCIATIONS SPORTIVES



STUDIO CORPS & JAZZ

4 ter rue du stade - 42420 Lorette - 04 77 79 17 67 - www.studiocorpsjazz.fr - [@StudioCorpsJazz](https://www.facebook.com/StudioCorpsJazz)
e-mail : studio.corpsjazz@free.fr



UNE COMÉDIE MUSICALE POUR CLORE LA SAISON

Le studio Corps & Jazz a terminé sa 2^e saison d'existence par son spectacle intitulé "La légende de la Selkie" le 8 juin dernier à la salle de l'écluse.

UN SPECTACLE POÉTIQUE

Plus de 200 spectateurs étaient présents ce soir là pour venir voir les danseuses et danseurs du studio leur raconter cette belle légende celte. Au delà de la danse, c'est une véritable comédie musicale à laquelle le public a assisté. Mélangeant danse et théâtre, le public est sorti enchanté de cette bulle poétique et artistique. Des éveils de 4-5 ans dansant les lumières magiques aux adultes interprétant les hiboux de la sorcière, chaque danseur a tenu son rôle pour faire avancer l'histoire. Mylène et Gérard, les professeurs, ont à cœur de créer des spectacles différents des traditionnels galas de danse, en emmenant leurs élèves amateurs dans de véritables créations artistiques.

PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

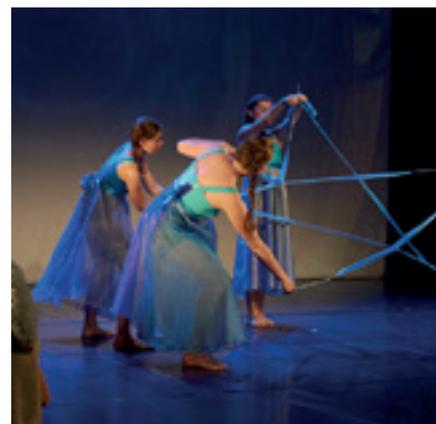
Le planning de la saison 2024-25 est en création à l'heure où nous écrivons

ces lignes. Axé autour de la danse jazz et classique, de nouvelles disciplines devraient voir le jour au studio, sans oublier le bien être avec des cours de yoga entre autres. Toutes les informations sont à retrouver sur notre site www.studiocorpsjazz.fr ou sur nos pages Facebook et Instagram.

Le studio est ouvert à tous dès 4 ans pour les cours hebdomadaires, que vous soyez débutant ou confirmé. Et même dès 18 mois pour les ateliers parents/enfants mensuels. Si vous cherchez des cours de qualité, venez pousser les portes du studio.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Nous serons présents au forum des associations le 7 septembre prochain pour vous rencontrer. N'hésitez pas dès à présent à nous contacter par mail pour toutes vos demandes de renseignements.





TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net  tennisclublorette

UNE FIN DE SAISON BIEN REMPLIE !



TOURNOI GALAXIE ORANGE

En raison d'une mauvaise météo le 30 mars, le tournoi Galaxie orange (8-10 ans) s'est finalement déroulé le samedi 6 avril sous un beau soleil !

Les 7 jeunes inscrits ont pu jouer plusieurs matchs. Les 3 premiers sont Lenny DIRAK du TC Veauche, Raphaël CHOMIER du TC Andrézieux-Bouthéon, et Pierre FRAPPÉ du TC la Quérillière St-Just-St-Rambert. Bravo à tous les enfants !

TMC U12 VERT MIXTE

Un tournoi multichances mixte pour les U12 ans vert a eu lieu samedi 13 avril après-midi. 8 jeunes, dont la Lorettoise Romy MANTIO (4^e), ont participé à 3 matchs chacun. Le tournoi a été remporté par Tom SURAND (30/5) du TC Dardilly Champagne, face à Antonin ROURE (30/4) du FCL Tennis. Luka PILIA-CALOINI (30/5), du TSP St-Chamond, complète le podium. De très belles rencontres entre tous, félicitations !

STAGE VACANCES DE PRINTEMPS

Ouvert aux enfants adhérents ou non du club, un stage a été proposé durant les vacances de printemps, sous la houlette de Christopher, notre entraîneur.

INTERCLUBS SENIORS

3 équipes (2 masculines et 1 féminine) engagées en divisions départementales



INSCRIPTIONS

PERMANENCES DE RENTRÉE
fin août-début septembre

CONCOURS DE PÉTANQUE

SAMEDI 7 SEPTEMBRE
(à confirmer)

Chez les messieurs, l'équipe 2 se maintient en D1 et l'équipe 2 descend en D3. L'équipe dames termine 1^{ère} de sa poule, et devrait monter en D1 la saison prochaine, bravo ! En attendant, des finalités sont prévues prochainement avec les 1^{ères} des autres poules. A suivre !

TOURNOI PRINTEMPS-ÉTÉ

Du 3 au 23 juin, notre tournoi a démarré avec plus de 120 inscrits, dont 25 femmes, un record ! Il accueille des joueurs jusqu'à 5/6, et des joueuses jusqu'à 15/1. Compte-rendu dans le prochain Kiosque.

TENNIS EN FAMILLE

En amont des finales du tournoi, le club a organisé une matinée pour les familles des jeunes du club. Compte-rendu dans le prochain Kiosque.



ARABESQUE

Tél : 06 36 76 63 28 - site : www.danseclassique-arabesque.jimdo.com
 Association Arabesque-Danse Classique

AU COMMENCEMENT ÉTAIT LE RYTHME (SUITE)

Les êtres primitifs organisaient de véritables ballets au rythme frénétique des tam-tams pour attirer sur eux les bénédictions du ciel.

Le 25 mai, lors de notre PORTE-OUVERTE, peut-être que les dieux étaient avec nous. Toujours est-il que les familles et amis ont pu apprécier pleinement l'évolution des danseuses dans plusieurs séquences variées.

Le plaisir, la bonne humeur, l'amitié, tout était réuni pour contribuer à faire de cette démo un grand moment pour les danseuses dont la plus grande difficulté reste la perfection du geste.

Les horaires du mardi et du samedi restent inchangés, mais NOUVEAU, dès la rentrée : cours supplémentaires le mercredi après-midi dont les débutantes de 14h à 14h45 (sous réserve d'effectif suffisant).

Renseignements sur le site de la mairie, association ARABESQUE.

BONNES VACANCES À TOUS





K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr- www.kclorette.clubeo.com

Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - [Facebook](#) @KarateClubLorette



UNE BELLE FIN D'ANNÉE SPORTIVE

Comme vous avez pu le suivre dans nos dernières publications, le Karaté Club Lorettois a obtenu 9 qualifications pour les compétitions nationales enfants.

COUPE DE FRANCE

Focus sur les plus jeunes, catégorie pupilles (9-10 ans) : 4 Lorettois ont participé aux Coupes de France Katas et Combats.

En Coupe de France Katas, 3 compétiteurs Lorettois étaient qualifiés : Eliott s'incline 3-2 en huitième de finale D2. Waïl et Aaron ont passé quelques tours et n'ont pas démerité. Pour une première expérience au niveau national, les garçons auront fait le maximum. Bravo à eux pour leur état d'esprit exemplaire et pour leur combativité. Vous pouvez être fiers de vous !

En Coupe de France Combat, 4 compétiteurs Lorettois étaient présents. Eliott termine en quart de finale D2, au pied du podium, après un combat qu'il aura largement dominé mais qui se termine à 1-1 avec avantage à l'adversaire. Il nous aura fait rêver avec des combats maîtrisés et un enchaînement de victoires. Calie termine

en huitième de finale D2, sur le plus petit des écarts, défaite 1-0 contre une adversaire chevronnée. Elle aura su dépasser ses limites et rendre la tâche difficile à son opposante. Aaron passe plusieurs tours avec de belles séquences de combats, notamment une victoire par plus de 8 points d'écart. Waïl a été l'auteur d'une belle participation et a fait preuve, comme tous les autres Lorettois, d'un bel état d'esprit. Bravo à tous, vous avez fièrement représenté le club et notre commune pour cette première participation au niveau national. Merci aux enfants, aux parents, au bureau, aux coaches et aux amis de la Loire pour tous ces bons moments d'échanges et de partage.

OPEN DÉPARTEMENTAL

Le 14 avril dernier se tenait à Andrézieux l'Open départemental combats Poussins, Pupilles et Benjamins. Pour cette rencontre amicale, il s'agissait d'une compétition par équipes composées

d'enfants des différents clubs du département. Une belle matinée d'échanges avec les copains de tous les clubs qui aura permis aux débutants de découvrir le combat en compétition et aux plus aguerris de les guider. Nous avons pu compter sur le support de nos arbitres (Hannah, Jasmine, Noé, Ibrahim et Hamid), de nos accompagnateurs (Yanni, Massil et Nicolas), et de nos coaches (Ramazan et Sébastien). Bravo à tous les parents qui ont contribué à faire de cette matinée un très bon moment pour tous les enfants, enfants qui rentrent au club avec des médailles bien méritées et une coupe collective qui récompense leur engagement commun.

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

Le 29 juin 2024, pour clôturer la saison, le club a organisé une fête de fin d'année à L'Ecluse pour un dernier moment de convivialité. Maintenant place aux vacances et rendez-vous début septembre pour la reprise.



GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE - LES EDELWEISS

Présidente : M^{me} Fabienne Vendola 06 50 17 12 28



NOUS SERONS PRÉSENTS
AU FORUM DES
ASSOCIATIONS DE LA VILLE

INSCRIPTIONS
POUR LA SAISON 2024/2025

**MERCREDI 4
SEPTEMBRE**

de 17h30 à 19h
à la salle Pierre Mendès France

LA SAISON S'ACHÈVE DE LA PLUS BELLE DES MANIÈRES !

Nous avons pu admirer les licenciés des Edelweiss lors de deux beaux évènements en cette fin de saison :

- Une compétition régionale accueillant une centaine de gymnastes venus de toute la région où nous avons pu admirer de beaux passages de nos licenciés.
- Notre Gala de fin d'année le 22 juin 2024 à la salle de l'Écluse sur le thème

des jeux olympiques ! Accompagné de professionnels du spectacle et du chant, Gwladys Fraioli, Carlo Fraioli et Fred Combe, ce spectacle restera unique pour notre association.

Nous avons déjà hâte de recommencer la saison prochaine pour la partie GRS mais aussi sur la partie Eveil aux premiers pas réservée au moins de 3 ans.



BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr  basketbclorette

UNE FIN DE SAISON PLUS QUE CORRECTE POUR LE BC LORETTE

PRM

L'équipe Seniors Garçons a terminé à la 6^e place pour sa première saison au niveau PRM, une saison encourageante où nos jeunes joueurs ont progressé aux côtés de joueurs aguerris. Le renfort de joueurs pour la saison prochaine nous permettra d'accéder aux PLAY-OFF pour monter au niveau supérieur.

PRF

Une très bonne saison, avec seulement quatre défaites en 26 matchs. L'objectif du début de saison était le maintien car nous venions de monter. Mais au fur et à mesure de la saison, celui-ci s'est transformé, et on l'espère maintenant, en montée en Régionale 3. Le groupe est solidaire et s'entend bien. Le travail a permis de réaliser de grands progrès. Le 15 juin à Veauche l'équipe a participé à la demi-finale.

U13

Bonne saison en demi-teinte, l'équipe finit 3^e suite au dernier match perdu, en

cas de victoire, nous aurions fini 1^{er} donc pas de poule finale.

U11PP

Bonne saison. Les joueurs étaient tous des 1^{ère} année. Ils ont fini en 3^e phase au plus haut niveau PP mais c'était un peu compliqué.

U11GP

Pour les U11GP (mélange de 1^{ère} et 2^e années), on note une continuité dans la progression avec seulement une vraie défaite dans toute la saison sur un championnat de U11 qui regroupe les 15 meilleures équipes de la Loire.

U15

Coachs : Samir et Anthony

Après un début de saison compliqué les joueurs n'ont rien lâché pour venir prendre la première place de D2 et jouer les poules finales le 15 juin à Veauche. Maintenant nous allons aller chercher le titre. Très belle équipe très soudée très bonne saison.

U17-1

Coach : Abdel

L'équipe U17 évolue au niveau D2 et a fini 1^{er} avec 2 défaites. Elle a donc joué les phases finales le 16 juin à Veauche. C'est avant tout un groupe de copains qui joue pour le plaisir et dont le résultat final importe peu.



ALLIANCE POUR LORETTE

LES PETITES COMMUNES CHAMPIONNES DU COUTEAU SUISSE

L'annonce express au soir des élections européennes de la dissolution de l'Assemblée Nationale a pris de court les maires des petites communes qui ont dû organiser dans un délai de trois semaines un scrutin pour la fin du mois du juin, puis un suivant le 7 juillet prochain. Bien évidemment les mêmes délais s'imposent aux moyennes et grandes collectivités... mais comment comparer les moyens logistiques... et financiers dont disposent ces dernières et ceux dont disposent les collectivités comme Lorette ou les communes voisines ?

L'Association des Maires de France s'est d'ailleurs inquiétée de la charge importante que représentent ces élections législatives pour les communes. Tout d'abord en raison des dates choisies qui se situent au début des vacances scolaires et qui ne sont pas sans incidence sur l'organisation.

On peut citer par exemple :

- une augmentation conséquente des votes par procuration puisque ce sera le début des vacances scolaires ;
- une charge supplémentaire pour l'agent municipal affecté à l'organisation des élections ;
- un effectif municipal mobilisable deux dimanches consécutifs et qui devra faire face à une charge de travail conséquente en cette période déjà bien occupée par les manifestations de fin de saison des associations ;
- le report ou le déplacement sur d'autres sites de manifestations prévues à ces dates là sur les lieux de scrutin (nous

remercions au passage les associations et usagers concernés par ces alternatives pour leur compréhension).

• le désengagement massif des partis politiques dont les représentants sont pourtant prioritaires pour tenir les bureaux de vote mais qui ne proposent plus de candidats pour assurer cette fonction depuis déjà longtemps.

Évidemment et comme toujours le mot d'ordre des services et des élus sera l'adaptation pour vous garantir les meilleures conditions de votre droit de vote le 30 juin et le 7 juillet.

Évidemment, il n'est pas question de remettre en cause les prérogatives du chef de l'état, **mais comment ne pas souligner la très forte exigence des services de l'Etat envers les petites communes** qui constituent pourtant le premier lieu d'exercice de la politique de proximité.

De plus la généralisation de l'intercommunalité, si elle présente certains avantages (tels que le plan de relance métropolitain qui permet le financement de grands équipements à Lorette) confronte les élus à **des budgets qui leur semblent démesurés avec ceux qu'ils gèrent au plan local** malgré une attente de plus en plus forte des usagers.

Comment dès lors ne pas comprendre le ras le bol de certains élus face au manque de moyens budgétaires, au manque de moyens techniques, à l'amoncellement des normes et à la lourdeur administrative ?

En novembre dernier, une enquête

du Cevipof et de l'AMF montrait que le nombre de démissions de maires en France était en hausse de 30% par rapport au mandat 2014/2020 et que pour justifier leur démission 12,3% des maires évoquaient « des relations de plus en plus complexes avec les services de l'Etat ».

Constat de lassitude des élus locaux face à un pouvoir central qui remet en cause ses engagements à l'égard des collectivités locales auxquelles il demande toujours plus : plus d'argent pour financer ses propres politiques, plus de services pour les habitants, plus de solidarité et de sécurité puisque l'état n'est plus capable de les assurer lui-même.

C'est sûrement pour cette raison et pour éviter l'aggravation du manque de vocation chez les élus locaux, que le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à favoriser l'engagement local. Pas sûr pourtant que cela soit suffisant pour susciter la vocation d'un élu « à portée de baffes » et confronté quotidiennement à la résolution de problèmes qui ne relèvent souvent pas de sa compétence mais que les administrés assimilent de fait à la commune, tant le maire fait figure de référence.

Au vu de toutes les concessions que doivent consentir les petites communes pour l'organisation de ces scrutins, n'est-ce pas l'occasion idéale de demander aux futurs députés de nous restituer des moyens qui n'ont cessé de diminuer depuis 15 ans ?

La liste Alliance pour Lorette

LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

CONDAMNÉ, GÉRARD TARDY DOIT DÉMISSIONNER !

Avec l'argent des Lorettois, il a encore contesté une décision du tribunal correctionnel qui l'avait reconnu coupable de diffamation. Mais la Cour d'Appel a confirmé sa condamnation : « En le présentant comme sans scrupules, méprisant, etc. Gérard Tardy a porté atteinte à la considération de Julien Lequeux afin de le discréditer auprès des électeurs. Gérard Tardy s'emploie à disqualifier son opposant sur plusieurs plans, celui de sa moralité et en lui prêtant des traits de caractère négatifs

(...) sans rapporter la preuve de vérité » a précisé la Cour. Gérard Tardy a donc été réélu en 2023 sur la base d'une campagne électorale diffamatoire. Après avoir été surnommé "le shérif de Lorette", on l'appelle maintenant dans la presse "le repris de justice". Comment accepter que l'un ou l'autre puisse encore être digne de rester à la tête de la commune ?

Le groupe Libres d'Agir pour Lorette

Retrouvez la réaction de Julien Lequeux en vidéo sur www.libresdagir.fr et sur nos réseaux sociaux.

DÉMENTI

M. Julien Lequeux ne peut pas s'empêcher de créer la polémique. Je reconnais qu'il a gagné au tribunal.

Contrairement à lui, je ne porterai pas d'avis sur un jugement que nous n'avons pas encore reçu.

Il est faux d'écrire que notre liste aurait été réélue en 2023 sur la base d'une campagne électorale diffamatoire. Jamais le tribunal n'a contesté la validité de notre élection avec 78% des voix.

Le Maire

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire - 42420 LORETTE
Tél. : **04 77 73 30 44**

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi* de 8h à 12h
et de 13h30 à 17h30

***FERMÉE LE MARDI APRÈS-MIDI**



PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois



PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 38 80**
ou **04 77 83 01 30**

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : **04 77 73 23 54**
Tél pour RDV : **04 77 83 01 30**

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h



SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE

87, rue Jean Jaurès
Tél : **04 77 73 94 72**

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : **04 77 73 59 65**

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : **04 77 73 67 08**

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : **04 77 73 07 62**

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : **04 77 51 87 43**



LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenet
Tél : **04 77 73 27 07**

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières
Tél : **04 77 73 20 85**

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : **04 77 73 27 16**



E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE LES RIVES D'OR

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : **04 77 20 01 28**



MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : **04 77 73 67 44**



SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : **04 77 73 19 86**

SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery
Tél : **04 77 73 30 44**



STADE / COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : **04 77 73 03 62**

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : **04 77 73 18 70**

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : **04 77 73 30 44**



SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : **09 77 409 441**
ou
(URGENCES 24h/24
Tél : **09 77 429 441**)

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne

Tél : **04 77 95 13 32**

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : **3949**

SERVICE PUBLIC

Tél : **3939**



DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : **0 800 882 735**

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18h au lieu de 19h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : **0 800 882 735**

TARTARAS

Tél : **0 800 882 735**



POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : **06 83 82 02 18**
PERM. : lundi de 10h à 12h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : **04 27 40 21 21**



SAMU / 15

POMPIERS / 18

POLICE SECOURS / 17



À VOS AGENDAS

JUILLET

MARDI 2	OUVERTURE DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE	FERMETURE HEBDOMADAIRE LE LUNDI
DIMANCHE 14	FÊTE NATIONALE - FEU D'ARTIFICE // 23h	Parc des Blondières Service animation

AOÛT

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE // 11h-19h30	FERMETURE HEBDOMADAIRE LE LUNDI
--	--

SEPTEMBRE

DIMANCHE 1^{er}	FERMETURE DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE
LUNDI 2	RENTRÉE DES CLASSES // 8h30 Ecoles
SAMEDI 7	FORUM DES ASSOCIATIONS // 9h-12h Place du III^e Millénaire Service animation
VENDREDI 13	DON DU SANG // 16h-19h Salle Jean Rostand Amicale des donateurs

OCTOBRE

MARDI 1^{er}	SEMAINE BLEUE // 14h Salle Jean Rostand C.C.A.S.
SAMEDI 5	SOULSHINE VOICES // 20h30 Salle l'Ecluse Festival Rhino Jazz(s)
SAMEDI 12	LES CARRÉS M'EN FOU // 20h30 Salle l'Ecluse Festival de l'humour

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2024 // kiosque@ville-lorette.fr

LE KIOSQUE